



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7510^e séance

Vendredi 21 août 2015, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Casimiro
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Stehelin
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Darlow
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Meek
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/579)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/579)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Zarif, qui participe à la séance aujourd'hui par visioconférence depuis Pristina.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hashim Thaçi à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/579, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Le rapport dont est saisi le Conseil détaille les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) durant le dernier trimestre écoulé, c'est-à-dire pour la période allant du 16 avril au 15 juillet 2015. Plutôt que de simplement présenter le rapport, je vais également brièvement faire le point sur l'ensemble des réalisations importantes enregistrées mais aussi sur les défis qui se posent actuellement au Kosovo.

Je voudrais commencer par saluer l'étape absolument capitale franchie par les institutions kosovares le 3 août avec l'adoption par l'Assemblée du Kosovo de l'amendement constitutionnel et de la loi relatifs à la création d'une juridiction spécialisée et d'un bureau du procureur spécial. Ces textes de loi correspondent pleinement à la teneur des lettres que le Kosovo et l'Union européenne ont échangées sur la question et dont les termes avaient été approuvés par l'Assemblée en avril 2014.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2015/579), les retards pour mettre définitivement en place le cadre requis suscitaient de graves préoccupations de divers côtés. Mais, l'adoption des textes de loi requis et leur promulgation, hier, par la Présidente Jahjaga sont un signe de la détermination croissante du Kosovo à respecter ses obligations et engagements fondamentaux, qui supposent notamment le plein respect de l'état de droit et l'impartialité de la justice, ainsi que le respect du principe de responsabilité et d'égalité devant la loi.

La pleine instauration de l'état de droit se heurte à d'autres obstacles importants, qui méritent d'être mentionnés aujourd'hui. L'un d'entre eux est la protection juridique des sites du patrimoine culturel et religieux. En juin, la Chambre d'appel de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo a rendu une série de décisions qui, dans les faits, ont cassé un jugement historique rendu précédemment en première instance par la Chambre spéciale en décembre 2012. Cette décision concernait la propriété des terres situées au sein des zones spécialement protégées du monastère de Visoki Dečani et rejetait les plaintes déposées par deux entreprises collectives contre le monastère. Le règlement de ce différend de longue date avait à l'époque été accepté par les deux parties au litige et salué par la communauté internationale. En revanche cette fois-ci, la Chambre d'appel a invoqué des motifs juridiques hautement contestables pour justifier sa décision de renvoyer la question devant une instance locale, ce qui va assurément rouvrir le différend et risque de provoquer à nouveau de graves tensions autour de ce précieux patrimoine culturel et religieux.

Le respect, la protection et la préservation du patrimoine culturel serbe orthodoxe du Kosovo est un devoir fondamental et une véritable mise à l'épreuve du sens des responsabilités des institutions de gouvernance kosovares. Ne pas y satisfaire pourrait également remettre en question nombre d'autres

fonctions et responsabilités importantes. Il est donc de la plus haute importance que le cadre juridique de protection consacré par la Constitution du Kosovo soit rigoureusement et consciencieusement respecté. Cela concerne notamment, mais pas exclusivement, le futur examen par l'Assemblée du Kosovo d'une loi générale sur le patrimoine culturel. Je me félicite à cet égard du fait que le Premier Ministre, Isa Mustafa, m'a donné la ferme assurance que la version révisée du projet de loi ne sera approuvée par le Gouvernement et soumise à l'Assemblée que si elle est pleinement conforme aux dispositions pertinentes de la Constitution.

Les progrès énormes déjà accomplis par Pristina et par Belgrade grâce au dialogue facilité par l'Union européenne nécessitent que les parties demeurent pleinement engagées, de même que la communauté internationale. Le 25 août, les hauts dirigeants des deux parties vont une nouvelle fois se rencontrer pour tenter de trouver un accord sur les questions où des divergences, même si elles sont moindres, subsistent. Entre autres questions, il y a celle de l'élaboration d'un cadre détaillé pour l'établissement de la future association/communauté des municipalités à majorité serbe, qui est d'une importance capitale. Plusieurs autres dossiers sont prêts pour un accord. Déjà, la mise en œuvre des accords concernant la reconnaissance mutuelle des polices d'assurance automobile, qui vient de démarrer la semaine dernière, montre bien les avantages liés à la normalisation des relations.

Il importe de ne pas sous-estimer le potentiel de ce processus historique, entamé sous le mandat de M^{me} Ashton, alors Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et désormais sous la direction avisée de Federica Mogherini, qui lui a succédé. La conclusion de compromis équitables qui permettent de dépasser les séquelles du conflit et apportent des bienfaits tangibles aux deux camps ne doit pas se limiter aux seules dispositions du premier accord du 19 avril 2013. Au cours des prochains jours, j'espère que le dialogue s'élargira pour aborder d'autres questions difficiles qui continuent de peser sur les relations. Je pense notamment à la nécessité de redoubler d'efforts pour faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et trouver le moyen d'indemniser les familles; pour revitaliser les liaisons de transport et les liens commerciaux; pour régler les nombreux problèmes complexes entourant la question de la propriété; pour s'attaquer aux difficultés liées au retour et à la réinstallation des réfugiés et des

personnes déplacées; et pour examiner la question du statut de l'Église orthodoxe.

Comme les membres du Conseil le savent, c'est le dernier exposé que je fais au Conseil en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. J'espère donc qu'ils me permettront de formuler quelques brefs commentaires sur les tendances et les processus dont j'ai été témoin. Lorsque je suis arrivé au Kosovo peu après les événements de juillet 2011, la tension était très vive. Des barricades avaient été dressées sur les routes dans tout le nord et les forces de sécurité internationales contraintes d'adopter une attitude préventive musclée. Le discours politique entendu au sein des différentes communautés du Kosovo, ainsi qu'entre Belgrade et Pristina, était un discours d'adversité et d'affrontement. Les messages conciliants étaient rares, voire inexistant, des deux côtés.

Quatre ans plus tard, la situation a radicalement changé. Des maires serbes du Kosovo, élus pour la première fois dans un cadre juridique unifié, dirigent désormais l'ensemble des 10 municipalités du Kosovo à majorité serbe, y compris les quatre municipalités du nord. Les ministres et députés serbes du Kosovo occupent désormais des postes clefs au sein des institutions centrales, où ils défendent activement les intérêts vitaux non seulement de leur propre communauté mais, de plus en plus, de l'ensemble de l'électorat. Les structures de police sont pleinement intégrées et par conséquent plus réactives. Des progrès notables ont été faits dans l'intégration de toutes les composantes du système judiciaire. Au travers d'un processus caractérisé par un dialogue engagé et le compromis politique, les besoins et aspirations concrets de la population parlent, peut-être pour la première fois depuis le conflit, plus fort, dans le discours de l'État, que les insinuations sur le passé.

Aucun progrès n'est irréversible, bien entendu. Je ne souhaite pas donner à entendre que les efforts déployés à ce jour sont encore suffisants pour garantir des progrès. Je suis en revanche persuadé que l'on est fondé, en toute objectivité, à être prudemment optimiste sur ce processus, qui devrait se poursuivre et donner des résultats plus tangibles, dans l'intérêt de tous.

J'ai eu l'honneur d'assurer ces fonctions au cours des quatre dernières années, et je quitterai la Mission fermement confiant dans les qualités de dynamisme que j'ai observées de part et d'autre, ainsi que chez la population. Leur avenir se construit actuellement autour

d'un enjeu partagé : créer les conditions d'une paix et d'une prospérité à long terme.

Je conclus mon propos aujourd'hui en vous exprimant, Madame la Présidente, ma profonde gratitude, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, pour l'appui apporté à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à moi-même. Nous avons accompli beaucoup de choses et je suis confiant que ces progrès appréciables continueront de s'accélérer à partir de maintenant. La période qui suit sera porteuse non seulement de nouveaux défis mais également, je suis confiant, et j'en suis même certain, de nouveaux progrès, grâce, notamment, à l'appui et à l'engagement non démentis du Conseil. La MINUK, mon successeur et l'ensemble de la présence des Nations Unies au Kosovo auront à cœur, comme par le passé, d'œuvrer à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dačić.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : Je suis honoré de prendre la parole en cette occasion au Conseil de sécurité, convié à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la période du 16 avril au 15 juillet 2015 (S/2015/579). Je saisis cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité de l'attention qu'ils continuent d'accorder à la question du Kosovo-Metohija, qui revêt une importance prioritaire pour la République de Serbie.

Par sa participation dynamique et sa recherche du compromis, la République de Serbie a déployé tous les efforts pour contribuer à la paix, à la stabilité et à la prospérité durables des Balkans occidentaux. Il est évident que des progrès de fond ont été réalisés dans la région dans les domaines de la consolidation de la paix et de la démocratisation. Des résultats exceptionnels ont été obtenus dans le renforcement de la coopération régionale et dans le processus d'intégration européenne, auquel la République de Serbie a apporté une importante contribution. Pourtant, il est nécessaire que tous les pays de la région, ainsi que les acteurs internationaux concernés, investissent de nouveaux efforts dans le maintien et la promotion de la stabilité, d'autant qu'elle reste fragile et que bien des défis restent à relever.

À cet égard, le rôle de la Mission des Nations Unies au Kosovo-Metohija est exceptionnellement important,

et je répéterai également à cette occasion qu'une présence non diminuée et neutre vis-à-vis du statut est d'une importance primordiale pour la stabilité et la création de conditions propres à conduire à une solution durable sur le long terme à la question du Kosovo-Metohija sur la base de la résolution 1244 (1999). Je réaffirme par conséquent notre ferme opposition à toute diminution des effectifs de la Mission et à toute réduction de ses activités. La Serbie apprécie hautement la part que prend la MINUK à la création des conditions minimales préalables à la coexistence pacifique des communautés ethniques de la province, à la sécurité et au respect des droits fondamentaux et des droits civils de tous ses habitants. En conséquence, nous comptons sur la MINUK pour continuer de mettre en œuvre son mandat au titre de la résolution 1244 (1999), en particulier dans les domaines qui sont importants pour la survie des Serbes et des autres communautés non albanaises, et pour qu'ils puissent vivre une vie normale et digne.

Nous apprécions la contribution apportée par les autres organisations internationales dont la mission, menée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, s'inscrit dans le cadre de la présence civile et militaire internationale dans la province méridionale serbe, avec, notamment, la Force de paix au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo. Sachant qu'il s'agit de sa dernière participation à une séance du Conseil de sécurité consacrée aux activités de la MINUK en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, j'exprime ma gratitude particulière à M. Farid Zarif pour les efforts qu'il a déployés afin de mettre en œuvre le mandat de la MINUK et de coordonner la présence internationale, nonobstant les problèmes persistants. Je saisis cette occasion pour lui souhaiter, au nom du Gouvernement de la République de Serbie et en mon nom propre, plein succès dans sa nouvelle mission.

Le Gouvernement de la République de Serbie a confirmé en termes concrets son plein attachement au dialogue conduit avec la facilitation de l'Union européenne. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra pour consolider les fondements de la mise en œuvre des accords déjà obtenus. La Serbie s'acquitte systématiquement de toutes ses obligations en vertu des accords conclus jusqu'à présent dans le cadre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, paraphé à Bruxelles en avril 2013. Je note avec plaisir que la formation de l'association/communauté

des municipalités à majorité serbe a été mise en exergue au nombre des questions-clefs dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles et que, autre fait également historique, le déplacement effectué par le Premier Ministre serbe, Aleksander Vučić, en Albanie a été salué comme un autre signe patent de notre attachement et de notre participation active à la promotion de la stabilité et de l'intégration européenne de la région dans son ensemble.

La poursuite du dialogue à un niveau politique élevé crée la dynamique politique nécessaire à la recherche de réponses mutuellement acceptables aux problèmes qui pèsent sur la vie de la population de la province et l'empêchent de jouir de ses droits fondamentaux. La Serbie a abordé le dialogue avec Pristina dans un désir véritable de trouver des solutions qui permettent à tous les habitants de la province de retrouver une vie normale dans le cadre du processus global d'intégration de la région à l'Union européenne. C'est dans ce cadre que la participation des Serbes à la vie politique du Kosovo-Metohija évolue également. À l'avenir, outre la formation susmentionnée de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, les grandes questions qui se posent, pour la Serbie, dans le dialogue avec Pristina, demeurent celles des personnes déplacées et de la position de l'église orthodoxe serbe, ainsi que les questions relatives à la propriété.

Comme je le fais observer régulièrement aux séances du Conseil de sécurité consacrées au travail de la MINUK, la République de Serbie agit dans un plein respect et avec la plus grande considération pour la résolution 1244 (1999). J'ai souligné à maintes reprises l'attitude constructive du Gouvernement de la République de Serbie vis-à-vis de la participation des institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo-Metohija dans le cadre des travaux des enceintes régionales, sans préjuger de leur statut. Et pourtant, nous continuons de nous heurter aux efforts et aux demandes que fait Pristina pour être associée aux travaux des organisations internationales en dehors du cadre de l'accord sur la représentation et la coopération régionales, qui sont inacceptables pour la République de Serbie. Les derniers exemples de ce type en date sont les tentatives de demande d'admission du Kosovo à l'UNESCO et INTERPOL.

En tant que territoire administré par l'ONU en vertu de la résolution 1244 (1999), valide et ayant force obligatoire, le Kosovo n'est pas et ne peut être considéré comme un État sujet de droit international et

ne peut, de ce fait, avoir qualité pour être admis dans des organisations telles que celles que j'ai évoquées. À cet égard, toute attitude divergente vis-à-vis de l'examen de la question de l'entrée du Kosovo dans ces organisations équivaudrait à une non-observation – c'est-à-dire à une violation –, des règles juridiques mises en place sous les auspices des Nations Unies dans l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque cette question se posera, si elle se pose, alors ces questions devront faire l'objet d'un dialogue entre Belgrade et Pristina.

Le Gouvernement de la République de Serbie attache une importance particulière à la recherche d'une solution au problème des personnes déplacées du Kosovo-Metohija. Créer les conditions de leur retour à long terme est l'un des éléments clefs du processus de réconciliation. Je suis au regret de devoir faire observer également à cette occasion que, même 16 ans après la fin du conflit et nonobstant toutes les années de présence de la communauté internationale, aucune condition n'est réunie au Kosovo-Metohija pour un retour viable et sans entrave des personnes déplacées, comme en font d'ailleurs le constat les rapports réguliers du Secrétaire général sur les activités de la MINUK et les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour illustrer comme il se doit mon argument et aider à comprendre la magnitude des obstacles qui empêchent encore le retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija, je voudrais rappeler au Conseil les données selon lesquelles 25 % en moyenne des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde retournent chez eux après les conflits. Selon ces statistiques, le minimum est de 12 %, tandis que le maximum peut parfois dépasser les 50 %. Sur plus de 220 000 personnes qui ont quitté le Kosovo-Metohija depuis 1999, seules 1,9 % d'entre elles ont pu rentrer de manière durable ces 16 dernières années, tandis que 204 000 personnes sont encore déplacées en Serbie. Ainsi, le pourcentage de retours durable dans ce cas précis est inférieur aux normes et moyennes mondiales. Le dernier en date des rapports de la MINUK atteste de la baisse constante des retours, tandis que la Serbie est le pays d'Europe où le nombre de personnes déplacées depuis longtemps est le plus élevé. Je voulais simplement que le Conseil connaisse ces données, compte tenu de sa compétence sur de telles questions. Comment un pays peut-il accepter que seuls 1,9 % des déplacés aient pu rentrer chez eux? Le Conseil se réunit tous les jours pour examiner la situation de diverses régions. Il ne saurait garder le silence alors que seuls 1,9 % des déplacés ont

pu retourner chez eux ces 16 dernières années. Est-ce parce que, lorsqu'il s'agit des Serbes et de la Serbie, tout est permis et accepté?

Les conditions nécessaires aux retours sont des garanties de sécurité adéquates, ainsi que la liberté de circulation, un mécanisme efficace de restitution des biens et des autres droits y afférents, la protection contre la discrimination, la garantie d'accès aux institutions du système, aux documents et à la justice et une aide aux rapatriés afin qu'ils retrouvent leur indépendance économique. Il faudra également empêcher tous les obstacles faisant obstruction aux retours et assurer le plein respect du principe de responsabilité des acteurs locaux et internationaux engagés dans le processus.

Je demande donc à l'ONU et aux autres représentants de la Mission d'administration au Kosovo d'aider à surmonter les problèmes qui rendent les retours des personnes déplacées encore plus difficiles et aggravent leur situation déjà éprouvante car marquée par de nombreux incidents de sécurité, dont des attaques contre les personnes et les biens. Par ailleurs, la situation est exacerbée par le climat d'impunité pour les crimes commis contre des Serbes – aucune condamnation n'ayant été prononcée contre un seul auteur des plus de 1000 meurtres de Serbes perpétrés depuis 1999.

La plupart des attaques commises pendant la période considérée visaient les biens des rapatriés et les rapatriés eux-mêmes dans les localités de Klina, de Peć et de Gorazdevac, ainsi que les sites culturels. Un engin explosif a également été découvert dans les environs du monastère de la Sainte-Trinité à Mušutište, dans la municipalité de Suva Reka. Cet incident s'est produit juste avant la visite d'une centaine de déplacés serbes qui comptaient célébrer une fête religieuse sur les ruines du monastère.

Il n'existe toujours pas de listes officielles d'incidents à motivation ethnique, pas plus qu'une intervention adéquate des autorités compétentes des institutions provisoires d'administration autonome. C'est là une indication supplémentaire de tous les efforts et de toute la volonté nécessaires pour commencer sérieusement le véritable travail de réconciliation et assurer une bonne approche du problème. À cet égard, les promesses ne suffisent pas. Nous avons plutôt besoin de résultats concrets qui indiquent clairement à ceux qui entravent la survie et le retour des Serbes au Kosovo-Metohija que de telles activités, qui nuisent au processus de réconciliation, ne seront pas tolérées, et aux Serbes et autres non-Albanais qu'ils peuvent rentrer

chez eux et exercer sans crainte leurs libertés et leurs droits fondamentaux. Si cela ne s'avèrait pas possible, le Conseil de sécurité devrait alors dire à tous les Serbes expulsés du Kosovo qu'il n'a pas été capable d'assurer leur retour dans la sécurité. Cela me semble tout à fait juste vis-à-vis du peuple serbe, étant donné que de nombreux pays représentés au Conseil de sécurité ont fait montre de leur volonté de participer au processus de réconciliation dans la région. Le Conseil pourrait montrer s'il a – ou n'a pas – la volonté de garantir et de protéger les retours des Serbes. Encore une fois, je rappelle que 200 000 Serbes ont été expulsés et que rien n'a été fait. Les Serbes, je crois, ont droit à une réponse, même si elle est négative.

Comme je l'ai dit lors de ma dernière intervention au Conseil (voir S/PV.7448), je rappelle, avec consternation, que la profanation des monastères serbes se poursuit, une façon d'intimider la population orthodoxe de la province encore présente. La dernière attaque a visé l'église orthodoxe de Sainte Petka, dans le village de rapatriés de Drsnik.

L'une des caractéristiques du patrimoine serbe du Kosovo-Metohija, ce sont ses liens avec l'histoire vivante. Son existence atteste de la présence de longue date du peuple serbe au Kosovo-Metohija. Je voudrais, à cette occasion signaler l'écart manifeste entre les déclarations de Pristina, et son attitude vis-à-vis de la question de la protection du patrimoine culturelle serbe. Les exemples concrets en sont la meilleure illustration. Depuis juin 1999, 236 églises, monastères et autres sites appartenant à l'Église orthodoxe serbe, ainsi que des monuments historiques et culturels, ont fait l'objet d'attaques. Soixante et un d'entre eux ont été classés monuments culturels, tandis que 18 ont une importance exceptionnelle pour la Serbie. Et quatre d'entre eux sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Qu'il me soit permis d'en mentionner quelques-uns : l'Église de la Vierge Hodigitria, qui date de 1315; l'Église Saint-Nicolas, de 1331; l'Église Saint-Sauveur, de 1348; et le Monastère et l'Hermitage de Saint-Pierre Koriski, du début du XIII^e siècle. Au total, 174 sites religieux et 33 monuments culturels et historiques ont été pillés ou détruits au Kosovo-Metohija, tandis que plus de 10 000 icônes et autres articles ecclésiastiques artistiques et liturgiques ont été volés. Quelque 5261 pierres tombales dans 256 cimetières serbes ont été détruites ou endommagées, et dans plus de 50 cimetières, il n'y a plus une seule pierre tombale intacte. Ce ne sont donc pas seulement les Serbes vivants qui sont visés, mais aussi les morts.

C'est ce qu'a signalé l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a déclaré, alors qu'il se trouvait sur le lieu de l'une de ces attaques, que le ciblage délibéré de sites religieux tels que les églises, les cimetières et les monastères constituait des actes honteux et inexcusables. Les attaques contre le patrimoine serbe équivalent à des attaques contre l'identité des Serbes et affectent directement leur sentiment d'acceptation par les communautés locales. Ces attaques, qui cherchent délibérément à modifier la réalité historique, visent à marginaliser et à éliminer la présence des Serbes et de la Serbie dans l'histoire du Kosovo-Metohija.

C'est ce que révèle également le projet de loi sur le patrimoine culturel que le Parlement du Kosovo est en train d'adopter, projet de loi qui nie que des églises et des monastères soient la propriété privée de l'Église orthodoxe serbe et déclare qu'ils sont, de même que d'autres éléments du patrimoine du Kosovo-Metohija, la propriété culturelle de « l'État du Kosovo ».

Les membres conviendront avec moi que ceux qui souhaitent devenir membre de l'UNESCO devraient confirmer, par leurs paroles et par leurs actes, leur attachement aux buts et principes inscrits dans la Constitution de l'UNESCO, Constitution dont les dispositions sont à l'opposé du pillage systématique et délibéré des monuments historiques et culturels de leurs concitoyens et dont l'objectif est d'éliminer les traces de la présence historique d'un peuple sur un territoire, et dénoncer le fait que les auteurs de ces actes de vandalisme indignes du XXI^e siècle restent impunis. J'ai joint au texte de ma déclaration des images de ces destructions et une carte du patrimoine culturel et des monuments serbes au Kosovo. Malheureusement, la majorité d'entre eux ont été dévastés et détruits. Les images montrent les monastères et les églises avant leur démolition et ce à quoi ils ressemblent aujourd'hui. Il existe également des émissions de télévision et des enregistrements vidéos montrant la dévastation des monastères serbes. Les États membres de l'UNESCO ne peuvent condamner l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) d'avoir saccagé et démoli son patrimoine culturel tout en récompensant simultanément ceux qui s'adonnent aux mêmes pratiques ailleurs. Il existe un monastère à Dečani qui est protégé par l'UNESCO. Les photos que j'ai distribuées montrent des inscriptions sur les murs de ce monastère, qui se trouve également sous la protection des forces internationales, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). Ces inscriptions, écrites en arabe, font

savoir, sous le nom de l'EIIL, que l'ère du califat est proche.

Nous condamnons tous les actes de profanation de sites religieux, toutes confessions confondues. Cependant, bien que la profanation et la destruction par l'EIIL du patrimoine culturel et religieux au Moyen-Orient aient suscité de vives réactions dans le monde entier et aient été condamnées comme des actes de terrorisme, le candidat à l'adhésion à l'UNESCO qui profane et détruit le patrimoine culturel de la Serbie au Kosovo-Metohija est gratifié d'une tape sur l'épaule. Cette situation est absolument inacceptable pour la République de Serbie. Après tout, la résolution 1244 (1999) demeure le seul cadre juridique valide pour régler la question du Kosovo-Metohija. Si ce n'était pas le cas, pourquoi aurions-nous convoqué la séance d'aujourd'hui? Si la résolution 1244 (1999) n'a plus lieu d'être, pourquoi nous réunissons-nous? Si les Serbes déplacés ne peuvent plus se rendre librement et en toute sécurité sur leurs sites religieux et célébrer les fêtes religieuses dans la dignité, alors les appels et les encouragements des institutions kosovares à l'endroit des Serbes déplacés, les invitant à rentrer sont fort suspects, tout comme leur capacité à garantir la sécurité et la sûreté de tous au Kosovo, en particulier au niveau local.

Je me souviens avoir discuté de ces questions à Bruxelles, mais quelle genre de discussion est-il possible de tenir lorsque rien ne mentionne le fait que le Kosovo cherche à devenir membre de l'UNESCO et d'INTERPOL? La question des biens de l'Église orthodoxe serbe est inscrite à l'ordre du jour à Bruxelles, mais dans notre dos les Kosovars essaient de contourner le Conseil de sécurité et sa résolution 1244 (1999) en demandant cette adhésion. Ces sites ont été inscrits au patrimoine mondial par les mêmes pays présents ici aujourd'hui, qui sont également membres de l'UNESCO.

Il me semble que la mise en place de conditions permettant aux Serbes et aux autres populations non albanaises de jouir sans discrimination de leurs droits fondamentaux contribuerait à l'amélioration du climat général propice au retour des personnes déplacées. En outre, nous saisissons cette occasion pour faire part de notre regret quant à la fermeture, sans consultation avec la République de Serbie, du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Pristina, qui était dirigé par le représentant d'un pays ami, la Jordanie. Cette décision, prise pour des raisons prétendument financières, était loin d'être justifiée par

la situation des droits de l'homme au Kosovo-Metohija. Comment peut-on justifier une telle décision au moment où les entités chargées de faire respecter les droits de l'homme à Belgrade bénéficient d'une augmentation de ressources alors que simultanément ces mêmes moyens sont réduits à Pristina? Je prie instamment les membres et la Jordanie d'en demander la justification au Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

En tant que parrain de la résolution 2178 (2014), la République de Serbie a pris toutes les mesures possibles pour juguler le terrorisme et son financement ainsi que le phénomène de plus en plus répandu de l'enrôlement de combattants étrangers qui rejoignent les rangs d'organisations terroristes armées du Moyen-Orient, comme l'État islamique. Nous demandons aux missions internationales présentes au Kosovo et à tout le monde, de même qu'aux institutions provisoires d'administration autonome, de contribuer au mieux de leurs capacités à cette importante lutte mondiale.

Étant donné la priorité que le Gouvernement serbe accorde au règlement des questions relatives aux droits de propriété au Kosovo-Metohija, je voudrais appeler l'attention sur les processus de privatisation menés par l'Agence de privatisation du Kosovo. La MINUK a elle aussi conclu que ce processus allait à l'encontre de la résolution 1244 (1999), l'Agence n'ayant pas été créée selon les lois en vigueur au Kosovo-Metohija en vertu de la résolution. À cet égard, il est évident que les entreprises publiques et collectives sont en cours de privatisation dans les municipalités à majorité serbe, ce qui nous amène à conclure que la motivation première de ces privatisations, dont la connotation ethnique est plus que flagrante, est précisément la destruction des ressources économiques des communautés serbes, ce qui est incompatible avec les principes démocratiques et les normes européennes.

Nous sommes tous bien conscients de l'importance du respect des droits de propriété, qu'il s'agisse de biens privés ou publics. L'annulation de la vente et la liquidation de sociétés qui sont essentielles au développement économique des Serbes du Kosovo-Metohija mettent à mal les principaux critères permettant de créer les conditions propices à un retour durable. En ce sens, il est nécessaire de veiller à ce que toutes les activités liées à la privatisation au Kosovo-Metohija soient de nouveau menées selon les cadres juridiques en vigueur.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le projet de loi relatif à l'Office kosovar de comparaison et de vérification de la propriété

immobilière, qui est actuellement en train d'être examiné par le Parlement kosovar, contrevient directement à l'accord technique de 2011 sur les registres cadastraux. Ce projet de loi permettrait de créer les conditions nécessaires à la légalisation de biens serbes ayant fait l'objet d'expropriations illégales, causant ainsi d'énormes et irréparables préjudices à la communauté serbe de la province. C'est précisément pourquoi nous demandons la suspension du processus d'adoption du projet de loi et la mise en œuvre de l'accord technique sur les registres cadastraux, qui prévoit la création d'un organe composé de représentants de Belgrade, de Pristina et de l'Union européenne et chargé de procéder à une comparaison des registres cadastraux.

La situation qui règne actuellement dans la province confirme notre évaluation, à savoir que les conditions ne sont pas réunies pour procéder au transfert des compétences en matière d'état de droit aux institutions provisoires d'administration autonome de la province. Le fait que ces compétences aient été confiées à EULEX ne diminue en rien l'autorité et la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général. Je suis convaincu qu'EULEX continuera, dans la limite de ses pouvoirs, de s'acquitter de ses fonctions exécutives dans le domaine de l'état de droit, en gardant à l'esprit une évaluation réaliste de la situation au Kosovo en la matière.

La Serbie a insisté à maintes reprises sur la nécessité pour les missions déployées au Kosovo-Metohija, sous les auspices de l'ONU, d'opérer une surveillance constante et de définir des critères objectifs afin d'évaluer le travail des institutions provinciales. Le Rapport d'activité de la Commission européenne de 2014 concernant le Kosovo note qu'il reste beaucoup à faire concernant le fonctionnement et la responsabilisation du système judiciaire au Kosovo-Metohija. De même, de fortes inquiétudes ont également été exprimées dans la résolution 2015/413 du Parlement européen adoptée en mars 2015 sur le processus d'intégration européenne du Kosovo en ce qui concerne l'indépendance, la responsabilité, l'impartialité et l'efficacité des magistrats, ainsi que les résultats obtenus dans le domaine de l'état de droit en général. La résolution poursuit en disant que la mise en œuvre de la législation sur la protection des minorités ethniques et des droits culturels reste un défi pour le Kosovo et souligne que des efforts importants restent à fournir en ce qui concerne l'application pleine et entière de la loi comportant des dispositions relatives aux droits des minorités ethniques, afin d'empêcher toute discrimination directe ou indirecte.

Je partage l'inquiétude exprimée dans le rapport dont nous sommes saisis quant à la capacité de la justice kosovare de traiter des affaires socialement sensibles. Un exemple très parlant à cet égard est l'affaire relative aux droits de propriété concernant les terres au sein et en dehors du monastère de Visoki Dečani, comme mentionné dans le rapport. Dans le même temps, cet exemple est révélateur de l'attitude des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo-Metohija à l'égard du patrimoine culturel serbe et chrétien, qui a été la cible à maintes reprises d'actes de vandalisme orchestrés comme la destruction, le pillage, l'incendie et la profanation. Aucun des auteurs de ces actes odieux, indignes de l'Europe du XXI^e siècle, n'a été jugé comme il se doit. Nous nous trouvons maintenant face à des méthodes quelque peu différentes mais tout aussi perfides. L'objectif reste cependant le même : éliminer toute trace de la présence séculaire des Serbes et de la Serbie au Kosovo-Metohija.

La nouvelle méthode utilisée est illustrée par le cas des biens du monastère de Dečani, joyau non seulement du patrimoine serbe mais aussi du patrimoine européen et mondial, qui, comme Gračanica, l'église Notre-Dame de Ljeviš et le patriarcat de Peć, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril établie par l'UNESCO.

La décision rendue par la Chambre d'appel de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo – malgré l'opinion dissidente de deux juges internationaux du collège de juges – infirmant le jugement prononcé en 2012 en faveur du monastère de Dečani par un collège de juges mixte présidé par un juge d'EULEX constitue une attaque contre la confrérie du monastère de Dečani étant donné que les terres agricoles revêtent une importance cruciale pour que le monastère puisse être autosuffisant et vu que sa sécurité en jeu.

Gardant tout cela à l'esprit, c'est avec préoccupation que nous avons été informés qu'EULEX se préparait à transférer les affaires instruites par des procureurs et juges d'EULEX et la documentation connexe aux institutions provisoires d'administration autonome, c'est-à-dire à l'appareil judiciaire local. Près de 500 affaires sont concernées, dont 300 ont trait à des crimes de guerre, y compris 270 dont la MINUK était auparavant saisie. Le Gouvernement de la République de Serbie est préoccupé que l'on veuille transférer au pouvoir judiciaire local des affaires liées à des crimes de guerre commis au Kosovo-Metohija alors qu'elles relèvent toutes de la compétence exclusive d'EULEX,

même après la modification du règlement des institutions provisoires d'administration autonome concernant le mandat de la Mission de l'Union européenne au sujet de l'état de droit dans la province.

À vrai dire, il est prévu que les procureurs d'EULEX continuent d'instruire les affaires pour lesquelles ils ont lancé une enquête avant le 15 avril 2014 ainsi que celles confiées aux procureurs d'EULEX avant cette date, y compris des affaires concernant des crimes de guerre dont la MINUK était auparavant saisie. Si EULEX transfère ces affaires aux institutions de Pristina, notamment les affaires délicates liées aux enquêtes portant sur des crimes de guerre commis sur le territoire du Kosovo, les conséquences du traitement des crimes de guerre commis par l'Armée de libération du Kosovo (ALK) contre des Serbes, non albanais et albanais, qualifiés de « collaborateurs serbes » durant les conflits armés de 1998 et 1999, seraient imprévisibles.

Étant donné qu'une juridiction spéciale doit être prochainement établie pour statuer sur les crimes de guerre commis par l'ALK au Kosovo-Metohija et que cette juridiction sera mise en place précisément parce que l'appareil judiciaire local de la province est incapable de mener des enquêtes et de juger les auteurs de crimes de guerre qui faisaient partie de l'ALK, je tiens à signaler que le transfert par EULEX d'affaires concernant des crimes de guerre à l'appareil judiciaire local va à l'encontre des efforts de la communauté internationale visant l'établissement de la juridiction spéciale.

Il y a, en effet, des raisons de croire que, si ces affaires étaient transférées aux autorités judiciaires locales, une bonne partie des preuves matérielles disparaîtrait et de nombreux témoins seraient la cible d'actes d'intimidation, ce qui rendrait bien plus difficile le travail de la future juridiction spéciale chargée de statuer sur les crimes de guerre.

Il ne faut pas non plus ignorer les arrestations motivées par des raisons politiques et les longs procès ainsi que le fonctionnement différent de l'appareil judiciaire local. J'ai cité à de précédentes séances du Conseil de sécurité l'exemple de l'affaire impliquant Oliver Ivanović, à la tête de l'Initiative citoyenne, Serbie, Démocratie, Justice, qui a été placé en détention en janvier 2014 et reste détenu malgré les garanties données par le Gouvernement serbe afin qu'il soit mis en liberté sous caution. En vue d'obtenir ce droit, Oliver Ivanović observe depuis quelques jours une grève de la faim.

La Serbie est attachée au processus de réconciliation. À cet égard, il est absolument essentiel de faire la lumière sur le sort des personnes disparues. À cette fin, des experts serbes et des équipes d'experts coopèrent avec la MINUK et EULEX ainsi qu'avec les organes compétents au Kosovo-Metohija.

Le processus de réconciliation mutuelle ne pourra être mené à terme tant que ne seront pas jugés les anciens membres de l'ALK soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris la persécution de Serbes, de Roms et de membres d'autres communautés non albanaises, ainsi que de leurs opposants politiques faisant partie de la communauté albanaise du Kosovo-Metohija.

Nous estimons qu'il importe tout particulièrement que soient portées devant la justice les affaires fondées sur les conclusions de l'Équipe d'enquête spéciale d'EULEX en ce qui concerne le traitement inhumain de personnes et le trafic d'organes humains au Kosovo-Metohija.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer ma conviction qu'une solution durable et viable à la question du Kosovo-Metohija ne peut être trouvée que par le dialogue, en respectant pleinement les intérêts légitimes de l'ensemble de la population du Kosovo-Metohija, sur la base de la résolution 1244 (1999) dans le cadre de laquelle nous travaillons avec dévouement et détermination. Dans le cadre des efforts que nous déployons en faveur d'une telle solution, il est nécessaire d'assurer la réconciliation mutuelle. L'adoption de normes et valeurs européennes par notre région, sur la voie de l'Union européenne, contribuera certainement à atteindre cet objectif. Nous attendons de l'Union européenne qu'elle continue de faciliter notre dialogue avec Pristina. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement de la République de Serbie continuera de prendre une part active à la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement économique de la région.

Je demande à tous les acteurs de s'attaquer à cette question sans pratiquer le « deux poids, deux mesures ». On ne peut pas attendre de la Serbie, qui assume la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et ne ménage aucun effort à cet égard, de protéger l'intégrité territoriale de l'Ukraine mais de ne pas faire preuve du même dévouement s'agissant de protéger sa propre intégrité territoriale. Je pense que le monde continue de fonctionner sur la base de principes, et non sur la base des relations les plus étroites ou les meilleures établies entre différents acteurs. Je suis favorable au dialogue, mais nous sommes

opposés aux initiatives et actions unilatérales. Nous avons vu des exemples directs d'application du deux poids, deux mesures, dans des cas qui ne concernaient pas la Serbie, mais d'autres situations.

Comme le Conseil le sait, je suis né il y a 49 ans au Kosovo-Metohija, dans la ville de Prizren, qui était la capitale de la Serbie au XIV^e siècle. Aujourd'hui, seuls 22 Serbes vivent à Prizren. C'est une réalité et un fait historiques. Aujourd'hui, au Kosovo-Metohija, la majorité de la population, soit 60 %, est albanaise. Lors de précédentes interventions au Conseil, Hashim Thaçi a déclaré que tout le monde appuyait cela à l'exception de la population serbe orthodoxe. C'est la première étape de l'admission d'un nettoyage ethnique. En effet, comment quiconque peut-il dire qu'il n'y a pas eu de nettoyage ethnique alors que les Serbes ne représentent plus que 4 % de la population du Kosovo-Metohija?

Je demanderais aux membres du Conseil de sécurité, des figures de proue de l'ONU, de ne pas pratiquer le « deux poids, deux mesures » s'agissant de la Serbie mais de faire preuve du même dévouement, d'appliquer les mêmes principes qu'ils ont suivis pour d'autres pays et d'autres peuples, et de tenir compte du patrimoine historique et culturel des Serbes dans cette région. Les Serbes ont tendu la main de la réconciliation, et elle reste tendue. Nous n'avons néanmoins pas levé les deux mains en signe de capitulation. Nous défendrons nos intérêts par des moyens politiques et diplomatiques. Ce que les membres estiment être dans l'intérêt supérieur de leur pays est ce qu'ils doivent exiger de la Serbie; nous les prions de ne pas nous demander de pratiquer le « deux poids, deux mesures ». Nous verrons quel sera le résultat du vote à l'UNESCO. Nous observerons probablement des attitudes et des positions très différentes concernant l'entrée du Kosovo à l'UNESCO. Je pense que nous devrions cesser de travailler en douce et être francs. Nous devons être très sincères s'agissant de savoir si la résolution 1244 (1999) est toujours en vigueur ou si Pristina considère que la MINUK doit quitter le Kosovo-Metohija.

Si ce n'est là qu'une perte de temps, alors nous devrions y mettre un terme. Nous ne pouvons pas participer à ce type d'activités si elles dissimulent des tentatives de trouver un moyen détourné d'admettre le Kosovo à l'UNESCO ou à d'autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies. Ce sujet doit faire l'objet de pourparlers francs et transparents. Si le Conseil détermine que la résolution 1244 (1999)

n'a plus à être appliquée, qu'il veuille bien clarifier sa position.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dačić de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Thaçi.

M. Thaçi (*parle en albanais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je suis très heureux de rendre compte aujourd'hui des progrès réalisés au Kosovo, un nouveau pays désormais reconnu par la majorité des États Membres de l'ONU.

D'emblée, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son action au Kosovo. Il a représenté l'ONU conformément à la nouvelle situation qui s'est fait jour au Kosovo après la déclaration d'indépendance de la République du Kosovo, l'avis rendu par la Cour internationale de Justice sur la licéité de cette déclaration, ainsi que la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, adoptée en septembre 2010, qui ont clos une fois pour toutes la question du statut du Kosovo en lançant des pourparlers, facilités par l'Union européenne, sur la normalisation des relations entre l'État du Kosovo et la Serbie. Dans le même temps, je voudrais féliciter M. Zahir Tanin, de sa nomination à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Il est originaire de l'Afghanistan, l'un des premiers pays au monde à avoir reconnu l'indépendance du Kosovo.

Pour revenir aux faits nouveaux intervenus le mois dernier, le Kosovo a été confronté à des défis parmi les plus difficiles de ces dernières années. Toutefois, comme le Conseil l'a appris depuis, ces difficultés ont également donné au Kosovo des occasions de montrer que, d'importateur de ressources affectées à la sécurité, il s'était bel et bien transformé en un exportateur d'efforts de stabilité et de paix dans la région. Je tiens à informer les membres du Conseil que le Parlement de la République du Kosovo a maintenant voté un amendement à la Constitution du pays afin de créer une juridiction spéciale chargée de connaître des allégations de crimes évoquées par le rapport du Conseil de l'Europe. Le Parlement l'a voté à une très large majorité. En tant que Vice-Premier Ministre et Président du premier parti représenté au Parlement, j'ai collaboré avec mes collègues pour convaincre les membres du Parlement et l'opinion publique d'établir cet instrument juridique non conventionnel afin que les procès soient crédibles, indépendants et gérés internationalement.

Dix-sept années se sont écoulées depuis le début de la guerre au Kosovo en 1998. Le Conseil se souvient peut-être de notre résistance, qui rappelait véritablement le combat de David contre Goliath. Je tiens à dire qu'aucun Kosovar, pas plus moi qu'un autre, ne saurait rester les bras croisés et laisser notre juridiction spéciale traiter sur un pied d'égalité les actes de génocide commis par Slobodan Milošević – donc par l'État de Serbie –, et les actes qu'ont fini par commettre, pendant ou après la guerre, des individus désespérés au sein d'une communauté opprimée. La guerre de l'État de Serbie contre le Kosovo a été menée avec la participation de l'armée, de la police et d'unités paramilitaires; elle était également soutenue par des intellectuels serbes. Il s'agissait purement et simplement d'une guerre fasciste. Le Kosovo ne permettra pas que son histoire soit réécrite pour brouiller la distinction entre le chasseur et sa proie. Nous protégerons l'héritage que nous a laissé notre guerre : la liberté du Kosovo, et notre indépendance. Mais nous appuyons à présent la création d'un instrument bien plus crédible que tous les procès organisés dans les tribunaux des autres pays des Balkans.

Nous remercions les États Membres qui, à titre individuel, ont pris acte et se sont félicités de cette mesure du Kosovo, et j'espère que le Conseil de sécurité reconnaîtra lui aussi la maturité des efforts que le Gouvernement kosovar déploie pour examiner tous les crimes qui ont été commis durant les années du conflit. Je voudrais également inviter les États membres de l'Union européenne à signer l'Accord de stabilisation et d'association en septembre, sans plus de délai ni de nouveau prétexte. Tout retard politique accusé dans la signature dudit accord ou de la libéralisation du régime d'octroi des visas porterait un coup néfaste au processus de dialogue à Bruxelles.

Le Conseil a peut-être appris, par les médias internationaux, que plusieurs artistes kosovars et internationaux ont organisé une manifestation artistique, intitulée « Thinking of You », afin de rendre hommage aux femmes violées par les forces serbes pendant la guerre au Kosovo en 1998-1999. D'après les conclusions de l'Organisation mondiale de la Santé, 20 000 femmes, je dis bien 20 000 femmes albanaises, ont été violées et attaquées par les forces de l'État serbe pendant la guerre au Kosovo en 1998 et 1999. Quinze ans après la guerre, la tragédie du viol de ces femmes, un crime de guerre commis au Kosovo, n'a malheureusement pas été abordée par les mécanismes de justice internationale, pas plus par l'ONU que par le Conseil de l'Europe.

L'heure de la justice internationale a sonné, pour le Kosovo et pour les femmes du Kosovo qui ont été victimes de crimes génocidaires commis directement, encore une fois, par l'État de Serbie. En conséquence, j'appelle tous les membres du Conseil de sécurité à appuyer la pétition signée par plus de 150 000 citoyens du Kosovo réclamant que la justice internationale soit faite pour les femmes kosovares violées durant la guerre par, je le répète, l'État de Serbie. Le droit international humanitaire, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les résolutions de l'ONU sur le sujet appellent clairement à faire en sorte que les actes de violence sexuelle en période de conflit ne se poursuivent pas et ne restent pas impunis plus longtemps. Le Kosovo demande que justice soit faite.

Le Conseil s'en souviendra peut-être, l'hiver dernier, d'innombrables Kosovars ont quitté le Kosovo pour demander asile dans les États membres de l'Union européenne. Il m'est agréable d'annoncer que nous avons pris de solides mesures qui ont sensiblement réduit le nombre d'émigrants Kosovars. Alors que les Kosovars demandant asile en Allemagne étaient au nombre de 11 147 en mars, ils n'étaient plus que 1 373 en juin, et ce nombre n'atteignait même plus le millier en juillet. De même, en Hongrie, le nombre de demandeurs d'asile kosovars s'élevait à 14 000 en mars, et en juin, il n'atteignait pas 300.

Nos efforts de sensibilisation des Kosovars ont été soutenus par les forces de police européennes, qui ont commencé à surveiller la frontière entre la Serbie et la Hongrie, où le flux de migrants illégaux était le plus important. Le Kosovo a peut-être endigué l'émigration, mais nous nous préoccupons du sort des dizaines de milliers de Syriens qui ont quitté leur pays dans les circonstances les plus tragiques. Au Kosovo, près de la moitié de la population a fait l'expérience du statut de réfugié, et nous connaissons la difficile situation de ceux qui recherchent la liberté et qui, malheureusement, envahissent actuellement les routes de nos pays pour la trouver.

Si nous avons réussi à interrompre le flux des demandeurs d'asile, c'est aussi en partie grâce aux bonnes nouvelles que nous avons enregistrées sur le front économique. Un consortium français a remporté un appel d'offres de 400 millions d'euros pour la construction d'une station de ski à Brezovica. Cela va être d'une grande aide à la communauté serbe qui vit là-bas et permettra de faire parvenir des investissements

au Kosovo tout entier. Nous avons également accepté des investissements dans notre réseau énergétique et, avec l'aide de la Banque mondiale et de l'Agence des États-Unis pour le développement international, nous sommes en train de conclure un contrat d'investissement de plus d'un milliard d'euros dans de nouvelles capacités de production électrique, lesquelles permettront de créer des possibilités d'emploi et d'exportation pour le Kosovo.

Cela fait des années que ce projet a été lancé, mais en ce moment où ces négociations complexes sont sur le point d'aboutir, il sera un autre pilier d'une nouvelle phase de développement économique. Le Kosovo a eu le taux moyen de croissance économique le plus élevé dans les Balkans occidentaux au cours de ces 7 dernières années. En outre, notre pays a le ratio dette/produit intérieur brut le plus bas de toute l'Europe de l'Est. Nous sommes confrontés à d'énormes défis, mais nous nous employons courageusement à traduire notre liberté politique en plus de possibilités économiques pour tous les habitants du Kosovo.

Qu'il me soit permis de mettre en relief une autre évolution importante qui a été évoquée aujourd'hui dans cette salle. Le Kosovo a présenté une demande d'adhésion à l'UNESCO. Nous avons d'abord demandé à New York de transmettre notre demande à l'UNESCO comme le Secrétariat de l'UNESCO nous l'avons conseillé au départ, mais nous croyons comprendre que l'ONU ne souhaite jouer aucun rôle s'agissant de cet échange de correspondance et préfère laisser les pays membres de l'UNESCO se prononcer sur le bien-fondé de l'adhésion du Kosovo.

Plusieurs questions ont été posées ici aujourd'hui. Je voudrais répondre à quelques-unes d'entre elles. Le Kosovo peut-il prétendre à devenir membre de l'UNESCO avant d'être membre de l'ONU? La réponse est un oui catégorique. Le Kosovo peut devenir membre de l'UNESCO avant qu'il ne soit un État Membre de l'ONU, à condition de faire tout ce qui est son pouvoir pour recueillir la majorité des deux tiers des votes à la Conférence générale. Ce vote se tient sur recommandation du Conseil exécutif. Le résultat final de ce vote sera publié en novembre. De nombreux pays, comme l'Autriche ou le Viet Nam, sont devenus membres de l'UNESCO bien longtemps avant d'adhérer à l'ONU.

La deuxième question est la suivante : l'adhésion du Kosovo à l'UNESCO mettrait-elle en danger la poursuite du dialogue en cours entre le Kosovo et la Serbie relative à la normalisation de leurs relations? Le Kosovo

est déjà membre de deux institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. L'UNESCO ne serait donc pas la première institution ou organisation internationale à laquelle le Kosovo adhérerait depuis le lancement du dialogue technique avec la Serbie en mars 2011. Donc, malgré ce que prétend la Serbie, l'adhésion du Kosovo à des instances internationales ne fera que promouvoir la stabilité et renforcer le dialogue engagé en vue de normalisation. Il ne fait aucun doute que l'isolement continu du Kosovo ne conduira pas à la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. En outre, cette tentative de la Serbie de bloquer l'adhésion du Kosovo va clairement à l'encontre de l'accord signé à Bruxelles en avril par le Kosovo et la Serbie, représentés par M. Dačić et moi-même.

Troisièmement, je dois répondre à la question de savoir si les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sont en sécurité au Kosovo. Je puis confirmer qu'ils sont en sécurité et plus en sécurité qu'ils ne l'ont été au cours des 1 000 dernières années. Ces sites sont protégés par un cadre juridique très consolidé et moderne qui a été approuvé par l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Martti Ahtisaari, entériné par le Secrétaire général et adopté par le Parlement kosovar. Notre police protège 95 % des sites de l'Église orthodoxe serbe. Le forces de l'OTAN nous ont confié la garde de ces sites et sont satisfaits de leur sécurité. Des milliers de touristes en provenance du Japon et même du Rwanda visitent ces sites aujourd'hui, ce qui fournit un revenu important aux habitants du Kosovo.

Je voudrais inviter les membres du Conseil à se rendre au Kosovo bientôt afin de voir par eux-mêmes que la situation est satisfaisante et sûre. Par ailleurs, notre gouvernement s'est engagé dans un dialogue interreligieux, et le Secrétaire général a souligné dans plusieurs de ses rapports qu'il s'agissait d'une contribution positive à la réconciliation.

J'ai évoqué longuement les questions liées à notre candidature à l'UNESCO parce que nous sommes vivement préoccupés par les méthodes utilisées par la Serbie pour s'opposer à notre adhésion et nous empêcher d'avoir accès aux possibilités offertes dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Tout récemment, l'Ambassadeur de Serbie auprès de l'UNESCO, M. Tanaskovic, dans une interview qu'il a accordée à une station de radio russe a appelé à un « front chrétien plus large » contre l'adhésion du Kosovo. Un tel langage est tout à fait déplacé, incite à des heurts

entre les religions et a clairement des relents de racisme. La guerre du Kosovo n'était pas un conflit religieux. Il s'agit d'un génocide perpétré par l'État de la Serbie contre le peuple du Kosovo. Elle a détruit des vies dans trois pays et a conduit à trois conflits armés, ainsi qu'à des génocides en Croatie, à Srebrenica et au Kosovo, qui ont été commis par l'État serbe.

Nous nous attendons à des discussions après avec la Serbie sur le bien-fondé de notre candidature. Toutefois, nous refusons de nous engager dans des débats indignes et inacceptables, qui encouragent la discorde entre les religions et exacerbent l'intolérance religieuse. Nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité à appuyer la candidature du Kosovo à l'UNESCO. Ils peuvent le faire même s'ils n'ont pas encore reconnu le Kosovo.

Par ailleurs, nous entendons présenter une demande en vue de notre adhésion à INTERPOL et au Conseil de l'Europe. Nous méritons d'adhérer à ces organisations qui sont deux outils essentiels pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et des vies humaines et nous déployons des efforts intenses à cet égard.

Le Ministre Dačić a tenu des propos très durs aujourd'hui. Je comprends qu'il est en pleine campagne électorale dans son pays et qu'il faut peut-être qu'il tienne un discours nationaliste. Toutefois, le dialogue avec la Serbie s'est poursuivi et se poursuivra afin d'assurer la normalisation de nos relations dans le cadre du processus d'intégration européenne.

La semaine prochaine, le Kosovo et la Serbie se réuniront de nouveau à Bruxelles, et j'espère que nous pourrions conclure une série d'accords importants. Le premier accord portant sur les télécommunications permettra au Kosovo d'avoir son propre code international de numérotation. Cela nous permettra d'économiser des millions d'euros, vu que nous utilisons actuellement les codes monégasque, serbe et slovène. Le deuxième accord, sur l'énergie, vise à supprimer, une fois pour toutes, le système d'approvisionnement parallèle dans le nord du Kosovo qui a été mis en place par la Serbie.

C'est désormais la loi kosovare qui prévaudra en vue de la création d'un marché compétitif d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire kosovar et les autorités kosovares pourront finalement percevoir les taxes y relatives. Grâce au troisième accord, une barricade érigée dans le nord appelée « Parc de la paix »

n'entravera plus la liberté de circulation. Le quatrième accord devrait établir une association envisagée dans le Plan Ahtisaari : l'Association des municipalités serbes. J'assure le Conseil que cette association n'aura pas de pouvoirs exécutifs.

Nous avons fortement décentralisé l'administration au niveau municipal et ce sera la base de notre démocratie civique. Nous espérons signer ces accords la semaine prochaine afin que les dirigeants des pays des Balkans occidentaux puissent se réunir à Vienne pour le prochain sommet de nos nations dans le contexte du Processus de Berlin.

Tous les dirigeants des Balkans occidentaux se réuniront pour discuter des cadres concrets de coopération, comme par exemple des investissements conjoints en matière d'infrastructures, des échanges entre les jeunes ou la démarcation des frontières. Le Kosovo continuera à jouer un rôle dans plusieurs processus clefs. Avec la Serbie, nous allons promouvoir la construction d'une nouvelle autoroute qui reliera la Serbie avec la côte albanaise et monténégrine via les autoroutes du Kosovo. Ce projet, dénommé Prishtina-Nis, reliera des régions importantes des Balkans. Dans les prochains jours, le Kosovo signera également un accord sur la démarcation de notre frontière avec le Monténégro, qui deviendra bientôt membre de l'OTAN. Avec cet accord, le Kosovo aura achevé le processus de démarcation des trois quarts de ses frontières, ce qui est le taux le plus élevé au sein de tous les pays de l'ex-Yougoslavie. Aucune autre république n'a réussi à régler ces problèmes douloureux avec ses voisins, comme nous l'avons fait.

La décision de la Fédération de Russie de permettre aux athlètes kosovars d'utiliser un passeport kosovar lorsqu'ils se rendent en Russie va également contribuer à faciliter les déplacements des Kosovars. Le Brésil a récemment autorisé tous les Kosovars à utiliser leur passeport kosovar lorsqu'ils se rendent au Brésil. Le Kosovo étant devenu il y a peu une nation olympique, il s'agit d'une décision bienvenue dans la perspective des Jeux olympiques de Rio de Janeiro. Nous espérons que notre championne du monde de judo, l'athlète kosovare Majlinda Kelmendi, remportera à cette occasion la première médaille d'or de notre histoire.

Pour conclure, je voudrais vous inviter, Madame la Présidente, ainsi que les membres du Conseil à reconnaître les progrès accomplis. Subsiste-il des problèmes au Kosovo? Oui, bien sûr, comme il en subsiste dans tous les pays de la région qui furent autrefois des républiques yougoslaves. Mais le Kosovo

est-il aujourd'hui un pays sûr? La réponse est oui. D'après les statistiques d'INTERPOL, le pays est même plus sûr que 80% des capitales européennes. Nous luttons contre l'extrémisme, et nous faisons figure de champion à cet égard dans la région. Nous coopérons avec la communauté internationale. Nous faisons partie d'une coalition anti-corruption. Nous nous efforçons d'édifier une démocratie prospère.

Je sais qu'il y a encore beaucoup à faire, mais parce qu'ils ont été les témoins directs de la guerre, les membres du Conseil devraient s'enorgueillir des succès enregistrés au Kosovo. C'est pourquoi le mandat du prochain Représentant spécial du Secrétaire général devrait prévoir des discussions sérieuses sur la manière dont le Conseil peut rediriger les ressources mobilisées au Kosovo où règne désormais le calme vers les populations du Moyen-Orient et d'ailleurs, dont la survie est actuellement grandement menacée.

Le Kosovo s'emploie à réaliser son aspiration à devenir très prochainement membre de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'ONU.

Avant de clore mon propos, je voudrais répondre à plusieurs questions qu'a soulevées ici M. Dačić. Je tiens à avoir la possibilité d'y réagir devant cet organe.

M. Dačić a entamé aujourd'hui devant le Conseil de sécurité sa campagne électorale. Je voudrais toutefois lui rappeler que pour le Kosovo et comme en témoignent nos relations, la question du Kosovo ne se classe que huit ou neuvième par ordre d'importance aux yeux des habitants du Kosovo. Les questions les plus importantes pour la population du Kosovo sont celles du terrorisme, de la corruption, du non-respect des minorités, de l'instauration d'un état de droit, etc.

M. Dačić a dit qu'il était né au Kosovo. C'est vrai. La Constitution kosovare, dans le plein respect du document élaboré par Martti Ahtisaari, reconnaît la double nationalité, double nationalité que j'ai d'ailleurs offerte à M. Dačić. Il a tout loisir de l'accepter. Il est certes né au Kosovo, mais sa famille était en fait une famille de colons installée au Kosovo entre les deux Guerres mondiales.

Je voudrais également évoquer la brochure de propagande qui a été distribuée ici dans la salle du Conseil. Il s'agit d'un acte désespéré et regrettable. Les crimes commis ou parrainés par l'État serbe se sont déroulés sous les yeux de la communauté mondiale.

Les mots me manquent pour décrire les crimes et le génocide commis par la Serbie dans tout le Kosovo, en Croatie et à Srebrenica. Ce que M. Dačić a essayé de faire aujourd'hui est, je le répète, un acte désespéré et regrettable. Les images qu'il a fait circuler dans cette salle ne changent rien au fait que le Kosovo continuera d'être le champion de la guerre contre l'extrémisme et le fondamentalisme. Il sait pertinemment que ce sont ses propres services de renseignement qui ont créé le graffiti auquel il fait référence. Ces services de renseignement ont été installés au Kosovo pour servir d'institutions parallèles et agir contre le Kosovo en utilisant les vieilles méthodes.

Rien qu'au Kosovo, la machine politique et militaire de l'État serbe a détruit plus de 300 sites religieux. La Serbie a brûlé la moitié du pays entre 1998 et 1999. Elle a retiré plus d'un million de citoyens du pays. L'État serbe a procédé à une épuration ethnique et tué 15 000 personnes. La Serbie a commis un génocide et a détruit des vies. La Serbie a tué des femmes, des vieillards, anéanti vie de nombreuses personnes, violé les femmes. La Serbie s'est livrée à un génocide au Kosovo et elle va devoir en répondre devant la justice. Il me faut rappeler une fois pour toutes que le Kosovo n'a pas besoin d'obtenir la permission de la Serbie pour quelque question que ce soit. Le Kosovo est à présent un pays souverain.

Les Albanais ont toujours été majoritaires au Kosovo. Ce ne sont pas des brochures et autres instruments de propagande politique qui vont réécrire l'histoire. Les citoyens du Kosovo sont libres de vivre dans leurs maisons et au sein de leurs communautés indépendamment de leur appartenance ethnique, qu'ils soient serbes, monténégrins ou autre. Je suis l'un des dirigeants à avoir toujours œuvré dans ce sens. Voilà 16 ans que je rencontre les familles appartenant à des minorités et que je travaille avec les représentants gouvernementaux issus de ces minorités. M. Dačić doit comprendre une chose : l'armée et la police serbes et l'Administration serbe ne reviendront jamais. Son rêve est définitivement brisé. La Serbie peut continuer la guerre. Il s'agit pour elle d'une coutume, d'une habitude. Mais une fois de plus la Serbie perdra.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Meek (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son ultime exposé. Je suis sûr que mes autres collègues s'associeront à

moi pour saluer le travail acharné qu'il a accompli au Kosovo et sa détermination à améliorer la vie de tous les habitants du Kosovo. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau rôle. Je veux aussi souhaiter une nouvelle fois la bienvenue au Conseil de sécurité au Vice-Premier Ministre Dačić et au Vice-Premier Ministre Thaçi.

Je commencerai par rappeler notre position bien connue quant à la fréquence de ces séances. Nous sommes résolument convaincus qu'elle devrait être réduite. Bien que de nombreux défis subsistent, les progrès du Kosovo et la trajectoire qu'il suit sont indéniables. La réalité, telle que clairement décrite dans le rapport du Secrétaire général (S/2015/579), ne justifie pas un tel degré d'attention de la part du Conseil. Nous pensons par ailleurs que ces séances ne devraient pas fournir l'occasion d'afficher de nouveau des positions nationalistes qui ne font en rien avancer les choses et sont contraires à l'esprit de dialogue. Le rapport, bien qu'il montre que le Kosovo se trouve face à des défis importants, indique clairement que les progrès se poursuivent à un rythme régulier. C'est une tendance dont il y a lieu de se féliciter. La situation sur le plan de la sécurité est restée stable dans l'ensemble, l'immigration clandestine est en train de reculer et concrètement la bonne coopération au niveau local se poursuit, surtout dans le nord.

Le principal fait nouveau depuis la dernière fois que le Conseil a débattu de la situation au Kosovo (voir S/PV.7448) est survenu après la parution du récent rapport du Secrétaire général. Il s'agit du vote positif concernant la juridiction spécialisée. Même si nous avons été déçus par les retards pris sur cette question, nous nous félicitons de cet important pas en avant. Regarder le passé en face, aussi difficile, controversé ou douloureux que cela soit, est absolument indispensable si l'on veut que le Kosovo s'attaque au problème de l'impunité et instaure le respect de l'état de droit. Le vote en faveur de la mise en place d'une juridiction spécialisée témoigne également de façon notable de la volonté des dirigeants du Kosovo de mettre en œuvre les accords internationaux. C'était une décision difficile qui demandait du courage politique, et nous saluons les mesures positives prises par le Vice-Premier Ministre, Hashim Thaçi, et le Premier Ministre et Président du Parlement pour que le texte soit adopté. Mais il faudra encore beaucoup de travail avant que cette juridiction ne soit mise en place et en état de fonctionner. Un effort soutenu sera nécessaire pour établir les responsabilités après les allégations formulées dans le rapport Marty. Il

faudra prévoir, au cœur de ce processus, des programmes complets, énergiques, de protection des témoins si l'on veut que cette juridiction soit efficace. À titre urgent, nous espérons que les dirigeants du Kosovo prendront les mesures nécessaires et qu'ils travailleront avec tous les partenaires afin que cette juridiction soit mise en place le plus tôt possible.

Le rapport du Secrétaire général met également en exergue certaines préoccupations plus générales au sujet de l'état de droit. Le Gouvernement kosovar doit remédier, notamment, aux faiblesses du système judiciaire kosovar et renforcer ses capacités s'agissant du traitement des dossiers sensibles. Le rapport décrit également clairement le rôle précieux que joue la police du Kosovo dans le maintien de l'ordre et la protection de toutes les communautés de la violence. Nous nous en félicitons, et nous espérons que la coopération dont ont fait montre la police et la communauté serbe du Kosovo à Klina se verra également ailleurs. L'arrestation de cinq personnes au réservoir de Badovac en relation avec des activités suspectes souligne la nécessité d'une vigilance continue, en particulier vis-à-vis de la menace que représentent le terrorisme et le retour des combattants étrangers.

S'agissant du dialogue facilité par l'Union européenne, nous nous félicitons de la participation constante de chacune des deux parties. Le processus de dialogue demeure le moyen le plus efficace de normaliser les relations dans les Balkans occidentaux. Il constitue un facteur vital pour la stabilité et la prospérité futures de la région, et le meilleur moyen de prévenir toute résurgence de la violence du passé. Les deux parties doivent démontrer à tous leurs concitoyens, en leur en faisant bénéficier concrètement, les vertus du dialogue. Le rythme de mise en œuvre des accords relatifs à ce dialogue doit s'accroître, et il est absolument essentiel de parvenir à de nouveaux accords, y compris sur l'association des municipalités serbes, à l'occasion de la prochaine rencontre, dans le courant de ce mois.

Enfin, j'aimerais saisir cette occasion pour prendre acte de l'impulsion tout à fait patente et bien venue donnée par la Présidente kosovare lorsqu'elle s'est attaquée aux affaires de violence sexuelle liées au conflit héritées du passé. Il importe de traduire les auteurs de ces crimes méprisables en justice, quels qu'ils soient et où qu'ils vivent. La représentante spéciale du Premier Ministre de mon pays chargée de cette question, M^{me} Anelay, a pu s'en rendre compte de première main durant le déplacement qu'elle a effectué au Kosovo

en juillet, dans le cadre duquel elle a promis un appui supplémentaire du Royaume-Uni aux programmes de réadaptation destinés aux rescapés. L'adoption de mesures contre la violence sexuelle est un autre exemple de la volonté des dirigeants du Kosovo de faire face aux questions difficiles du passé et de ménager à tous leurs concitoyens un meilleur avenir. J'espère qu'ils continueront sur cette lancée dans les prochains mois et ce faisant, qu'ils prendront les mesures nécessaires pour assurer également des progrès sur les plans de la juridiction spéciale et du dialogue.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa présentation du dernier rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2015/579), ainsi que mes collègues autour de cette table, que je souhaite saisir cette occasion pour féliciter de tout ce qu'ils ont fait durant ces années à la tête de la MINUK et à qui je souhaite bonne chance dans leurs nouvelles responsabilités. Je remercie également le premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères serbe, M. Ivica Dačić, ainsi que M. Hasim Thaçi, de leurs exposés d'aujourd'hui.

Au cours du précédent débat, en mai (voir S/PV.7448), l'Espagne s'est exprimée en faveur de la création de la juridiction spéciale et a appelé à achever au plus tôt les étapes encore en suspens. Nous nous félicitons désormais car les modifications juridiques nécessaires ont enfin été avalisées en vue de son entrée en fonction. Il va maintenant être nécessaire de les mettre en pratique et de démontrer ainsi que l'engagement des autorités de Pristina en ce qui concerne le respect du principe de responsabilité, l'état de droit, la réconciliation et la coexistence entre toutes les communautés du territoire du Kosovo est réel.

Toujours au cours du précédent débat, ma délégation a exprimé sa préoccupation face aux incidents survenus dans la région au cours du mois de mai, quelques jours avant la séance du Conseil, et à leurs répercussions possibles sur la stabilité du Kosovo. À cet égard, nous prenons note avec préoccupation de ce que disait le rapport en question (S/2015/303) sur la participation de responsables du secteur public et de représentants de partis politiques à des manifestations de glorification des auteurs présumés de ces actes délictueux. Quand se produisent des événements de cet ordre, les autorités et partis politiques de Pristina

doivent démontrer par leurs actes leur volonté politique de voir coexister les communautés ainsi que la solidité de leur engagement en ce qui concerne la réconciliation et la stabilité de la région.

Nous prenons note avec satisfaction de la poursuite des travaux dans le cadre du dialogue de Bruxelles facilité par la Haute Représentante de l'Union européenne et des rencontres qui ont continué d'avoir lieu dans la dernière période. Cependant, il est indispensable de continuer d'avancer encore et de façon plus résolue dans la mise en œuvre des engagements contractés. À cet égard, le Conseil de sécurité a lancé des appels concrets et réitérés en faveur de la constitution effective et de la mise en marche de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. C'est là une question essentielle et c'est pourquoi l'Espagne souhaite réitérer une fois de plus cet appel.

Le respect de cet engagement doit servir de pierre de touche pour évaluer le sérieux et la volonté politique des différents protagonistes et le degré de progrès obtenu. Tout ce qui précède se reflète indubitablement sur les conditions concrètes de sécurité et sur la stabilité du territoire du Kosovo. L'Espagne accueille avec satisfaction l'affirmation contenue dans le dernier rapport du Secrétaire général selon laquelle la situation est, une fois de plus, généralement stable. Mais nous sommes préoccupés de ce que cette affirmation doive être nuancée encore et encore par l'énumération de faits et de situations qui montrent le caractère encore fragile de cette stabilité. De ce point de vue, nous continuons d'apprécier à sa juste valeur le rôle important et nécessaire que joue la MINUK au Kosovo et en particulier les mesures concrètes qu'elle entreprend afin de promouvoir la coexistence et la réconciliation au Kosovo. C'est pourquoi l'Espagne lance un appel à tous les acteurs politiques afin qu'ils continuent de collaborer en ce sens avec le Représentant spécial du Secrétaire général et avec la Mission.

Je ne voudrais pas terminer sans redire une fois de plus que l'Espagne maintient son appui constructif sans préjudice de sa position de principe et qu'elle espère que le reste des acteurs kosovars, régionaux et mondiaux feront de même.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Farid Zarif, à qui nous exprimons notre reconnaissance pour le

travail remarquable qu'il a réalisé dans l'exercice des importantes responsabilités qui lui étaient confiées. Nous félicitons M. Zahir Tanin de sa nomination et lui souhaitons le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions. Nous saluons la participation à la présente séance du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères serbe, M. Ivica Dačić, et de M. Hashim Thaçi.

La République bolivarienne du Venezuela tient à redire que la résolution 1244 (1999) continue d'être la base juridique internationale applicable dans l'optique de trouver une solution globale dans le cadre de la négociation politique sur la question du Kosovo, compte dûment tenu de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Serbie. De même, nous réaffirmons notre appui à l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. Notre pays a fait observer l'importance du dialogue entre la Serbie et les autorités locales de la province du Kosovo à Bruxelles en vue de la poursuite des efforts visant à parvenir à une solution mutuellement acceptable entre les parties. L'intégration des personnels du corps judiciaire et de la protection civile, l'ouverture de nouveaux points de passage le long de la frontière administrative et l'harmonisation des polices d'assurance des véhicules sont le fruit de ce dialogue. Un élément fondamental auquel doivent travailler les parties a trait à la création de la Commission interministérielle pour le retour et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis par le Ministère des communautés et des retours. À cet égard, dans le but de faciliter le retour des citoyens serbes du Kosovo, il convient de garantir leur sécurité, la tolérance ethnique et religieuse, leurs droits patrimoniaux et économiques, ainsi que leur liberté de circulation.

La promotion et le respect des droits de l'homme au Kosovo exige l'application intégrale des normes internationales en la matière afin d'éviter toute discrimination à l'encontre des personnes déplacées et des minorités. Bien que le rapport du Secrétaire général (S/2015/579) signale une légère réduction du nombre d'incidents relatifs à des sites religieux par rapport au trimestre antérieur, les parties doivent coopérer davantage afin d'éviter ce type de situations qui ne sont pas sans répercussion sur la réconciliation des différentes communautés qui vivent au Kosovo.

La coopération entre les dirigeants locaux – notamment les maires de Mitrovica-Nord et de Mitrovica-Sud – constitue un élément positif sur la voie du renforcement des liens entre les différentes

communautés. C'est la preuve, encore une fois que les citoyens jouent un rôle clef dans l'établissement de la confiance. C'est pourquoi nous nous félicitons d'une telle initiative. Le processus de réconciliation exige également que le Groupe de travail sur les personnes disparues poursuive ses tâches afin de faire la lumière sur le sort des milliers de personnes disparues pendant le conflit.

Par ailleurs, nous accueillons avec satisfaction l'adoption des mesures requises pour la création d'un tribunal spécial chargé d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis pendant le conflit armé au Kosovo. Nous espérons que ce tribunal pourra commencer ses travaux sans plus tarder. Ces actes ne sauraient rester impunis, car l'application de la justice est un pas en avant vers la réconciliation et la paix.

Nous voyons avec satisfaction les efforts déployés grâce à l'aide de l'Union européenne au travers de la signature du deuxième pacte relatif à l'état de droit au Kosovo touchant la responsabilité, la corruption, les crimes interethniques, la criminalité organisée, la problématique hommes-femmes, l'inclusion ethnique et le renforcement du système de protection des témoins au Kosovo ainsi que les litiges fonciers en suspens.

L'ONU joue un rôle fondamental au Kosovo, notamment par le biais de la MINUK, en promouvant la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme. Ce travail a été complété grâce aux mécanismes de coopération avec la Force internationale de sécurité au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. Nous considérons que chacune de ces missions, sur la base de ses mandats respectifs, doit assumer un rôle proactif et complémentaire en vue de parvenir à une solution durable, juste et mutuellement acceptable de la question du Kosovo, étant entendu, comme nous l'avons signalé, que le dialogue direct entre les parties est indispensables à cette dynamique.

Nous sommes d'avis qu'il faut appuyer le processus de retours volontaires des Serbes déplacés du Kosovo, dans le respect rigoureux de l'accord de Bruxelles de 2013. Il convient de noter, comme l'indique le rapport (S/2015/579), que le nombre des retours va diminuant. Nous espérons que cette tendance pourra être inversée. Nous jugeons positives la création de la Commission interministérielle pour le retour et l'application des objectifs stratégiques définis par le Ministère des communautés et des retours.

Notre pays, qui a pour position de condamner catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, observe avec préoccupation la radicalisation des jeunes et l'extrémisme violent qu'a exacerbé le phénomène des combattants terroristes étrangers au Moyen-Orient et en Afrique. À cet égard, nous nous félicitons de l'appui continu accordé aux mesures prises au Kosovo pour lutter contre ce fléau, un appui concret, systématique qui cherche aussi à remédier à ses causes profondes.

Enfin, nous encourageons encore une fois les parties à redoubler d'efforts dans leur quête d'une solution politique, pacifique, juste et durable déclaration du droit international, y compris le plein respect de la résolution 1244 (1999) et de l'accord de Bruxelles de 2013.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je remercie M Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé. Ma délégation souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à S. E. M. Hashim Thaçi, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et les remercie tous deux de leurs déclarations.

La Malaisie prend note de la stabilité générale des conditions de sécurité au Kosovo durant la période considérée. Nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation au Kosovo, ainsi l'indiquent le rapport du Secrétaire général (S/2015/579) et M. Zarif. Nous nous félicitons tout particulièrement que l'Assemblée du Kosovo ait adopté un amendement constitutionnel et des lois en vue de créer un tribunal spécial chargé de juger les affaires liées aux conclusions de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Nous voyons là une étape importante pour le Kosovo en faveur du principe de responsabilité et de la promotion d'une réconciliation définitive entre les communautés du Kosovo. Nous sommes également heureux des progrès réalisés vers l'intégration dans l'Union européenne avec l'approbation récente, par la Commission européenne, d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Nous pensons que cela ouvrira la voie à un développement social et économique et à des réformes, ainsi qu'à l'instauration de l'état de droit – autant d'éléments qui revêtent une importance vitale pour la stabilité à long terme du Kosovo.

Belgrade et Priština ont également réalisé des avancées positives dans la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles de 2013 au cours de la période considérée, y compris en ce qui concerne l'intégration des personnels du corps judiciaire et de la protection civile et la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe.

Nous espérons que les parties resteront déterminées à mettre en œuvre l'accord de Bruxelles et à intensifier leur engagement de haut niveau dans le dialogue facilité l'Union européenne. Nous croyons que les présents échanges auraient pu être bien plus productifs s'ils n'avaient pas été une répétition des discours nationalistes. Dans un esprit de réconciliation, nous exhortons les deux parties à aller de l'avant afin d'assurer la stabilité de la région et un espace commun pour les deux communautés.

La Malaisie appuie avec force la lutte contre le terrorisme violent. À cet égard, nous saluons l'engagement du Kosovo à combattre la radicalisation et l'extrémisme, comme l'indiquent sa tenue de la Conférence interconfessionnelle internationale à Priština en juin et son haut niveau de participation au premier sommet régional sur la lutte contre l'extrémisme violent à Tirana en mai dernier. Ces efforts pourraient favoriser un climat de confiance et d'harmonie entre les divers groupes ethniques et religieux. La Malaisie est favorable à des mesures qui établissent des passerelles entre les diverses communautés et, à cette fin, continuera d'aider le Kosovo.

Enfin, je me joins à mes collègues pour réaffirmer notre appui à la MINUK, qui continue de jouer un rôle clef dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. Nous saluons également le rôle joué par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo dans le renforcement des institutions judiciaire et de l'état de droit du Kosovo. Au vu des nouvelles responsabilités confiées à M. Zarif, ma délégation tient à lui signifier son appréciation pour le dévouement et la contribution dont il a fait montre en sa qualité de Représentant spécial et Chef de la MINUK ces quatre dernières années. La Malaisie félicite son successeur, l'Ambassadeur Zahir Tanin de l'Afghanistan, et attend avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui en appui au travail de la MINUK.

M. Mangaral (Tchad) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration

intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous le félicitons pour son dévouement et son engagement durant sa mission à la tête de la MINUK et lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de ses fonctions.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Ivica Dačić, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à M. Hashim Thaçi, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et les remercier de leurs présentations.

Le Tchad note avec satisfaction les récents progrès enregistrés au Kosovo dans les domaines politique, législatif et de la coopération régionale. Nous encourageons la poursuite des négociations techniques et politiques de haut niveau entre Belgrade et Priština sous les auspices de l'Union européenne sur les questions ayant trait aux télécommunications, à l'énergie et à l'établissement des relations d'association ou de communauté des municipalités à majorité serbe visant à sceller des liens pérennes entre les deux parties.

La signature, le 14 mai, du deuxième pacte relatif à l'état de droit au Kosovo permettra d'avancer sur les questions touchant la responsabilité, la corruption, les crimes interethniques, la criminalité organisée, la problématique hommes-femmes, l'inclusion ethnique et le renforcement du système de protection des témoins au Kosovo, ainsi que les litiges fonciers en suspens. Cela constitue une étape importante vers la consolidation institutionnelle. Nous saluons la coopération effective entre les dirigeants locaux au Kosovo du nord, en particulier entre les maires de Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud, sur les questions relatives au budget, au paiement des salaires du personnel des secteurs de l'éducation et de la santé. De même, nous nous félicitons des jugements rendus dans les affaires *Drenica I* et *II*, concernant des crimes de guerre.

Face aux défis transnationaux, en particulier du fait de la radicalisation des jeunes et de l'extrémisme violent, le Tchad encourage les autorités kosovares dans leur lutte contre les facteurs socioéconomiques susceptibles de favoriser les activités de recrutement de groupes radicaux.

Après avoir été témoins d'une des guerres les plus dévastatrices d'Europe, nous pensons que le travail de justice pour la réconciliation et le renforcement de la confiance au sein des communautés et des sociétés de la région reste un objectif prioritaire. À cet effet, nous saluons l'adoption, le 3 août dernier, à l'Assemblée

du Kosovo, des amendements constitutionnels visant l'établissement d'une juridiction spéciale chargée de connaître les affaires déferées par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne relative aux allégations de crimes de guerre et de crimes organisés présentées par Dick Marty dans son rapport de janvier 2011.

Concernant la question des retours, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés indique que seulement 132 retours volontaires ont eu lieu durant la période couverte par le rapport. La construction de logements dans les zones de retour, tout comme la validation des diplômes afin de permettre aux personnes issues de groupes non majoritaires d'être employées dans les institutions publiques sont certainement des propositions et initiatives de nature à faciliter les retours au niveau local. S'agissant de la question des 1654 personnes toujours portées disparues, le Tchad exhorte les autorités kosovares à redoubler d'efforts afin de réunir toutes les conditions pour poursuivre les travaux de recherche et de donner une suite aux familles des victimes.

Dans le domaine de la coopération régionale, des pas importants ont été franchis en termes de sécurité et de promotion de la réconciliation. Cependant, nous déplorons et condamnons les actes de violence, notamment les affrontements survenus les 9 et 10 mai à Kumanovo, en ex-République yougoslave de Macédoine, ayant occasionné huit morts et 37 blessés parmi les policiers. Nous saluons néanmoins la coopération de la police kosovare pour faciliter la conduite de l'enquête ouverte sur ces événements en vue de traduire les auteurs en justice. Nous saluons également la visite d'État du Premier Ministre serbe en Albanie, ayant permis d'engager des discussions sur les projets d'infrastructures communs, ainsi que des projets de développement socioéconomique et de sécurité. Nous pensons que l'adoption de la résolution relative à la délimitation géographique avec le Monténégro permettra également d'instaurer un climat d'entente régionale.

Pour finir, le Tchad est convaincu que toutes ces initiatives productives et constructives contribueront à améliorer la vie quotidienne des citoyens kosovars et à réduire les tensions au profit de toutes les communautés du Kosovo. Ces avancées sont obtenues grâce à la volonté des parties, mais également aux efforts et à l'accompagnement du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, M. Farid Zarif, et de toute son équipe. Le Tchad félicite et encourage la MINUK à continuer d'appuyer les initiatives en faveur du dialogue

entre les communautés, plus particulièrement par le biais de projets de renforcement de la confiance. Nous félicitons également les organismes des Nations Unies et les partenaires du système sur le terrain, notamment la Force de paix au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, pour leur coopération et pour les contributions qu'ils continuent d'apporter en faveur de la réconciliation et de la stabilisation au Kosovo.

M^{me} Murmokaité (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et M. Hashim Thaçi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kosovo, de leurs interventions. Je remercie également M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé. Je voudrais lui exprimer notre gratitude pour son dévouement à la tête de la MINUK et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria. Je souhaite également plein succès à notre collègue Zahir Tanin, de l'Afghanistan, dans ses nouvelles fonctions en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo.

Nous réitérons notre appui à la poursuite des efforts entrepris par l'Union européenne en vue de faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina. Des mesures concrètes ont déjà été prises pour mettre en œuvre le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013, notamment sur l'intégration des personnels du corps judiciaire et de la protection civile. Les questions de l'énergie, des télécommunications, la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo, la liberté de circulation et le pont de Mitrovica continuent d'être au cœur des discussions menées dans le cadre du dialogue.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés sur les textes concernant la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe et sur les modalités de mise en œuvre dans le domaine des télécommunications, et encourageons les parties à faire preuve de volonté politique et à dialoguer de manière constructive pour parvenir à un accord politique final sur ces questions en souffrance ainsi que sur d'autres, accord indispensable à la normalisation des

relations entre Belgrade et Pristina. Cette normalisation devrait d'abord et avant tout profiter aux peuples kosovar et serbe, avec notamment pour avantages concrets la reconnaissance mutuelle des diplômes et des polices d'assurance des véhicules et la liberté de circulation. Nous nous félicitons de la signature du mémorandum d'accord relatif à la reconnaissance mutuelle des polices d'assurance automobile, en marge de la dernière réunion de haut niveau en date organisée sous les auspices de l'Union européenne. La coopération concrète entre les maires de Mitrovica concernant les mesures prises pour faciliter les retours est un autre signe de progrès.

À l'instar des autres délégations, nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée du Kosovo et de la promulgation par la Présidente des amendements constitutionnels et de la loi sur la juridiction spécialisée et le bureau du procureur spécial destinés à juger les affaires découlant des conclusions de l'Équipe spéciale d'enquête. Nous encourageons la création de cette chambre spécialisée dotée d'un mécanisme de protection des témoins, et espérons qu'elle deviendra opérationnelle dans les meilleurs délais.

Nous réaffirmons notre appui aux efforts d'intégration européenne déployés aussi bien par le Kosovo que par la Serbie. La voie de l'intégration nécessite la mise en œuvre constante et appliquée de réformes. L'engagement de longue date de l'Union européenne témoigne clairement de son attachement sans faille aux pays de la région. Nous appelons de nos vœux la prompte signature de l'Accord de stabilisation et d'association de l'Union européenne avec le Kosovo. Cet accord permettrait de renforcer les relations entre l'Union européenne et le Kosovo et continuerait de servir de cadre solide pour les réformes économiques et sociales nécessaires. Nous nous félicitons des mesures prises par les autorités kosovares pour lutter contre l'extrémisme violent, et notons que ces efforts pourraient être renforcés grâce à une coopération approfondie entre les pays de la région. Bien que la situation en matière de sécurité soit restée calme, nous prenons note du rôle constant que joue la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo pour garantir la sécurité et consolider l'état de droit.

Enfin, reconnaissant les progrès réalisés dans la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina et dans la stabilité au Kosovo, à l'instar de notre collègue du Royaume-Uni, nous réaffirmons notre position selon laquelle ces progrès doivent conduire à une réduction

de la fréquence des débats sur la MINUK au Conseil, notamment compte tenu du nombre important et croissant de situations vraiment critiques touchant à la paix et à la sécurité dont le Conseil doit s'occuper au quotidien.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens moi aussi à remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé approfondi et de tous les efforts qu'il a déployés au cours des années écoulées. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Je souhaite la bienvenue à M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à M. Hashim Thaçi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et les remercie de leurs déclarations.

La Jordanie attache une grande importance aux progrès notables qui ont été accomplis par le Gouvernement kosovar pour honorer son engagement à apporter la stabilité et à progresser vers l'intégration régionale. Nous prenons note avec satisfaction des progrès accomplis dans plus d'un domaine, notamment les derniers amendements adoptés par l'Assemblée du Kosovo, le plus marquant étant l'établissement d'une juridiction spéciale chargée de connaître des faits déferés par l'Équipe spéciale d'investigation de l'Union européenne concernant des crimes de guerre afin de s'assurer que les auteurs de ces crimes rendent compte de leurs actes et de renforcer le système judiciaire et l'état de droit.

Nous affirmons qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures garantissant la protection des minorités et de leurs biens et de préserver les sites religieux et le patrimoine culturel au Kosovo. Nous appelons les autorités kosovares à traduire en justice les auteurs de tout acte portant atteinte aux minorités ou à ces sites, y compris les attaques contre le patrimoine culturel et les églises serbes, et à veiller à ce que ces actes ne restent pas impunis.

Le règlement des problèmes internes qui se posent au niveau politique et en matière de sécurité au Kosovo appuiera les efforts faits par la communauté internationale en vue d'assurer la sécurité et la stabilité dans ce pays et les pays limitrophes. À cet égard, nous soulignons l'importance de la poursuite des efforts visant l'entente et de bonnes relations entre toutes les composantes du peuple kosovar. Il faut également faire fond sur les efforts de réforme politique, économique

et de développement. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de régler les questions liées aux droits de propriété des terres, d'accélérer les opérations de recherche des personnes disparues, d'intensifier le processus de retour des personnes déplacées dans leurs foyers, le nombre des retours ayant baissé de manière significative ces derniers temps, et d'œuvrer à la réintégration de ces personnes dans leur communauté.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures positives prises par le Kosovo et la Serbie en vue de poursuivre le dialogue à tous les niveaux. Nous appelons à une intensification des efforts afin de renforcer les relations entre ces deux pays et d'élargir le champ des consultations politiques entre eux pour faire fond sur les points communs, normaliser les relations bilatérales et parvenir au consensus nécessaire en vue de la mise en œuvre intégrale de tous les accords existants. Toutes les questions en suspens doivent également être réglées.

Nous affirmons également que la coopération de tous les États des Balkans est nécessaire. En effet, la sécurité et la stabilité politique ne peuvent être séparées dans cette région car ces pays partagent des intérêts politiques et économiques ainsi que des liens historiques et ethniques en dépit de leur diversité. Nous sommes bien conscients que des obstacles entravent l'apaisement des relations. Néanmoins, aller de l'avant est le seul moyen de sortir du cycle du conflit. Le Kosovo et ses voisins doivent surmonter l'ère des guerres, des tensions ethniques et idéologiques qui ont réduit leurs perspectives de développement et de prospérité ces dernières années.

Un partenariat doit également être établi en matière de sécurité et de développement dans les Balkans en vue d'assurer la paix et l'intégration au sein de cette région. Ces progrès ne pourront pas être accomplis sans l'appui international, de manière générale, et l'appui européen en particulier. L'Europe a en effet les capacités et les outils diplomatiques nécessaires pour consolider le consensus entre les États de la région des Balkans qui ont une importance stratégique dans l'ensemble de l'Europe.

Nous accueillons également avec satisfaction l'adoption par la Commission européenne de la proposition tendant à conclure avec le Kosovo un accord de stabilisation et d'association, qui marquera une étape essentielle vers le renforcement de sa position dans sa région et son adhésion à l'Union européenne.

La Jordanie, qui a reconnu le Kosovo, appelle à une plus grande reconnaissance de ce pays en tant qu'État indépendant par la communauté internationale et à l'appui à son adhésion à toutes les organisations internationales et aux agences des Nations Unies, ce qui lui permettra de faire des progrès réguliers vers une maturité politique, le développement économique et social et contribuera à assurer la paix.

Enfin, nous remercions et saluons la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et l'ensemble des organismes régionaux travaillant au Kosovo pour leurs efforts énergiques et leur contribution positive au maintien de la paix et à l'instauration de la sécurité et de la stabilité. Nous saluons également le professionnalisme du Chef et du personnel de la Mission et le dévouement avec lequel ils œuvrent pour atteindre cet objectif.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé. Je remercie également le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, de sa présence parmi nous aujourd'hui. En outre, la Chine a écouté attentivement la déclaration faite par M. Thaçi.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprend ses préoccupations légitimes eu égard à la question du Kosovo. La Chine considère que le meilleur moyen de régler la question du Kosovo est de parvenir à un règlement approprié qui soit acceptable pour les parties concernées, par la voie du dialogue et des négociations, dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La situation au Kosovo reste stable dans l'ensemble, mais des problèmes complexes se posent toutefois. La Chine se félicite des efforts énergiques déployés par le Gouvernement serbe afin de parvenir à un règlement politique de la question du Kosovo et salue le fait que Belgrade et Pristina ont récemment tenu de nouveaux pourparlers de haut niveau. La Chine appuie les efforts faits par les deux parties en vue de mener un dialogue réaliste et constructif, d'appliquer les accords existants et de protéger dans les faits et les droits et les intérêts des différents groupes ethniques du Kosovo. Les parties doivent poursuivre leurs efforts de règlement par le dialogue des différends qui les opposent et s'abstenir de commettre des actes qui pourraient compliquer ou exacerber la situation. Cela contribuerait au maintien de

la paix et de la sécurité dans les Balkans et dans toute l'Europe.

La Chine se félicite de l'action menée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ces quatre dernières années sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et elle apporte son soutien à la MINUK dans la poursuite de la mise en œuvre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, sous la direction du nouveau Représentant spécial, l'Ambassadeur Tanin. Nous espérons que la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force internationale de sécurité au Kosovo s'acquitteront des tâches qui leur ont été assignées au titre de leurs mandats respectifs et qu'elles renforceront la coordination et la coopération afin de jouer un rôle constructif en faveur d'un règlement approprié de la question du Kosovo.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Farid Zarif, de son exposé sur la situation actuelle au Kosovo. Nous remercions également le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, ainsi que M. Hashim Thaçi de leurs déclarations.

Bien que les conditions de sécurité dans la région aient été qualifiées de stables, nous observons avec inquiétude que des incidents violents ont eu lieu, notamment à Kumanovo, ce qui pourrait avoir des effets déstabilisateurs sur la réconciliation et la coopération régionale. Il est impératif de préserver et d'élargir les conditions nécessaires à la coexistence et de s'abstenir de prendre des mesures qui mettent en péril la vie humaine et les relations entre les différentes communautés. Nous apprécions le rôle joué par l'Union européenne s'agissant de faciliter les négociations techniques et celles menées au plus haut niveau entre Pristina et Belgrade, qui contribuent à promouvoir la confiance entre les parties.

Notre propre expérience, longue et douloureuse, nous a appris que pour le bien de la société, et en particulier des victimes et de leur famille, la justice et des réparations sont vraiment nécessaires pour la réconciliation. L'établissement d'une juridiction spéciale, chargée de connaître des crimes commis durant le conflit, représente un pas dans cette direction, qui permettra d'appliquer les principes fondamentaux de justice et de responsabilisation. De même, faire la lumière sur le sort des personnes disparues pendant le

conflit est nécessaire pour avancer sur la voie de la vérité et de la justice. C'est un droit des familles, et il doit être honoré par les autorités respectives. La nomination d'un nouveau président à la tête du Groupe de travail sur les personnes disparues sera déterminante au moment d'entreprendre les activités de recherche et d'identifier les mesures de réparation.

Comme nous l'avons déjà signalé auparavant au Conseil, nous soulignons le rôle central que joue la MINUK et dont elle continue de s'acquitter pour ce qui concerne la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme, un élément prioritaire pour avancer sur la voie de la réconciliation entre les communautés. Seul un environnement marqué comme il se doit par le respect et la défense des droits de l'homme permettra d'aspirer à la réconciliation et à un avenir de paix.

En ce qui concerne les plaintes pour violations des droits de l'homme qui auraient été commises par la MINUK entre juin 1999 et février 2008, l'enquête menée par le Groupe consultatif des droits de l'homme de la MINUK a contribué à faire la lumière sur les faits. Néanmoins, le rapport du Secrétaire général souligne, au paragraphe 59, que la MINUK n'a pas agi conformément à la Convention européenne des droits de l'homme. Il est indispensable de réparer le préjudice moral subi par les victimes de ces violations.

S'agissant de l'application de la résolution 1325 (2000), nous soulignons les mesures prises en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme et de l'égalité des sexes. Toutefois, nous considérons qu'il est nécessaire de continuer à prendre des mesures qui encouragent la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, entre autres, dans les domaines de l'accès à la propriété et à l'éducation. De même, il faut continuer à mettre en œuvre des mesures visant à intégrer la jeunesse, en s'attaquant aux facteurs socioéconomiques qui favorisent les activités de recrutement des groupes extrémistes.

Pour terminer, je tiens à souligner que la résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur, en tant que fondement juridique accepté internationalement pour régler la situation au Kosovo, notamment s'agissant du strict respect du principe d'intégrité territoriale.

Enfin, nous souhaitons rendre hommage au travail accompli par M. Zarif au poste de Représentant spécial et Chef de la MINUK, ainsi qu'à ses efforts pour promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo et dans la

région tout au long de son mandat. Nous lui souhaitons plein succès dans ses prochaines fonctions.

M. Stehelin (France) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général pour la présentation de son rapport (S/2015/579), ainsi que les Ministres des affaires étrangères de la Serbie et du Kosovo, M. Dačić et M. Thaçi, pour leurs interventions. Je souhaite également adresser au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, que nous entendons pour la dernière fois dans ses fonctions, tous nos remerciements pour le travail accompli au cours de son mandat. J'adresse enfin, au nom de la France, tous nos vœux de réussite à son successeur, l'Ambassadeur Tanin.

Le Kosovo a connu un début d'année difficile auquel le nouveau Gouvernement a su faire face. Nous saluons l'adoption par le Parlement kosovar des amendements constitutionnels permettant l'établissement de chambres spécialisées afin que toute la lumière puisse être faite sur les accusations de crimes de guerre contenues dans le rapport Marty, présenté au Conseil de l'Europe en 2011, et instruites par l'Équipe spéciale d'investigation. Il est important que cette décision courageuse du Parlement kosovar soit suivie de tous ses effets. La résolution de cette question est en effet cruciale pour montrer l'engagement du Kosovo dans la lutte contre l'impunité, et constitue un marqueur essentiel du processus de normalisation de ses relations avec la Serbie, essentiel notamment dans le cadre du rapprochement européen.

Il est un autre dossier symbolique pour lequel des avancées significatives sont attendues, c'est celui de la mise en place d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo, essentielle pour l'avenir des populations serbes du Kosovo. Le statut unitaire du Kosovo ne sera nullement remis en cause par la création d'une telle structure. Cette mesure ne peut souffrir de retard supplémentaire, alors que deux ans déjà ont passé depuis l'accord du 19 avril 2013. Nous attendons des autorités de Pristina qu'elles redoublent d'efforts pour enfin concrétiser ce volet essentiel de la réconciliation avec Belgrade. Ces deux processus sont indissociables pour renforcer la confiance de l'ensemble de la population dans le cadre institutionnel kosovar.

Le dialogue politique entre le Kosovo et la Serbie, engagé sous les auspices de l'Union européenne, est conduit désormais très régulièrement au plus haut niveau. Nous félicitons les parties pour la poursuite sans relâche de leur discussion, confirmant les attentes des populations comme de la communauté internationale.

Les progrès attendus sont lents mais ils sont réels. Nous souhaitons à cet égard appeler les parties à maintenir des échanges tournés vers l'avenir. Il ne s'agit plus seulement d'œuvrer pour une normalisation formelle des relations, mais aussi de construire sur le long terme d'authentiques relations de bon voisinage, mutuellement profitables.

À cet égard, l'avenir passe également, pour le Kosovo, par la consolidation de l'état de droit. Nous souhaitons profiter de l'occasion pour réitérer notre soutien sans faille à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui œuvre au quotidien pour l'état de droit et la sécurité au Kosovo. Nous appelons à ce titre la Serbie à s'investir pleinement dans le mécanisme d'assistance juridique mutuelle établi par la Mission EULEX dans un esprit de coopération active. Nous appelons aussi les autorités kosovares, qui aspirent à devenir membres de l'UNESCO, à garantir la protection des sites religieux, notamment du monastère de Visoki Dečani. Il s'agit d'une exigence tout à fait fondamentale.

Je ne saurais conclure sans aborder la perspective européenne que nous reconnaissons à l'ensemble des pays des Balkans. Au cours des dernières années, la Serbie a réalisé des efforts importants pour se rapprocher de l'Union européenne, que ce soit par les réformes internes qu'elle a engagées ou par l'amélioration de ses relations avec son voisinage. Nous la félicitons une fois de plus pour ces efforts, nous l'encourageons à poursuivre la pleine mise en œuvre des accords déjà conclus avec Pristina, et nous réitérons notre volonté de la voir intégrer l'Union européenne dès que possible, quand les conditions seront remplies. Nous souhaitons à cet égard qu'un premier chapitre de négociation puisse s'ouvrir dès cette année.

Nous connaissons et nous soutenons la volonté du Kosovo de suivre le même chemin, tout aussi nécessaire pour l'avenir du pays. Nous savons que les dirigeants kosovars sont pleinement conscients des enjeux. Nous leur réitérons toute notre confiance et notre plein soutien dans leurs efforts, comme en témoignera notamment l'accord de stabilisation et d'association que nous signerons avec eux très vite.

Pour finir, nous souhaitons, comme d'autres délégations, à l'aune des progrès enregistrés et que nous ne cessons d'évoquer tous les trimestres, que le Conseil révise enfin son rythme d'examen de cette question, prélude à une revue d'ensemble du dispositif international au Kosovo.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons à nouveau la bienvenue au Conseil aux Ministres Thaçi et Dačić. Je félicite leurs deux pays, le Kosovo et la Serbie, de continuer de se montrer attachés à normalisation de leurs relations via le dialogue facilité par l'Union européenne. Nous sommes convaincus que des progrès sont effectivement accomplis, même si le ton de la séance d'aujourd'hui ne l'indique pas forcément. Soyons clairs : les mains tendues par la Serbie et le Kosovo pour favoriser la réconciliation doivent être saisies avec fermeté. Les discours nationalistes tels que ceux que nous avons entendus aujourd'hui au Conseil doivent être abandonnés; ils sont totalement contreproductifs. Dans ce but, les États-Unis partagent l'opinion de leurs homologues qui, tout en reconnaissant que la situation au Kosovo est une question importante dont le Conseil doit rester saisi, estiment que le cycle de rapports trimestriels n'a plus d'utilité. Le Conseil de sécurité doit porter à six mois la périodicité de la présentation des rapports du Secrétaire général sur le Kosovo.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé. Nous lui rendons hommage pour son action et son dévouement au service du Kosovo, et lui souhaitons plein succès dans sa prochaine mission, au Libéria. Nous saluons la nomination de l'Ambassadeur Tanin en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Les États-Unis ont toujours appelé de leurs vœux l'application du principe de responsabilité dans l'ensemble de l'Europe du Sud-Est pour les crimes commis durant les guerres des Balkans. Nous sommes attachés au respect des principes de justice et de responsabilité individuelle pour tous en tant que composantes essentielles d'une paix durable. La dernière fois que le Conseil s'est réuni pour débattre du Kosovo (voir S/PV.7448), les États-Unis avaient dit clairement que le Kosovo devait honorer ses engagements et répondre aux allégations de crimes graves commis entre 1998 et 2000 en adoptant les mesures juridiques nécessaires pour mettre en place une solide juridiction spéciale qui puisse statuer sur ces affaires. Les allégations faites par quelques individus ne doivent pas être utilisées pour porter atteinte aux aspirations légitimes et à l'honneur du peuple kosovar. La meilleure façon de régler ce problème est de faire avancer les procédures judiciaires individuelles pour les crimes allégués. Vu notre amitié et notre appui sans faille à la

République du Kosovo, un État souverain, démocratique et multiethnique qui incarne les valeurs euro-atlantiques, nous félicitons le Gouvernement et l'Assemblée du Kosovo d'avoir adopté l'amendement constitutionnel et la loi portant création de cette juridiction spéciale, qui pourra émettre des actes d'accusation et connaître des affaires ayant trait aux conclusions figurant dans le rapport de l'Équipe spéciale d'enquête.

Ces conclusions font état d'allégations graves, ayant trait notamment à des crimes de guerre et à d'autres crimes contre l'humanité et qui méritent de faire l'objet d'un examen judiciaire approfondi. Il n'a pas été politiquement facile d'obtenir le vote nécessaire pour la création de cette juridiction. Il est rare qu'on obtienne facilement un vote favorable au renforcement de l'application du principe de responsabilité, mais il s'agit d'un élément essentiel. Il s'agit également d'un grand pas en avant en vue du respect par le Kosovo de ses engagements internationaux et une démonstration claire de l'engagement du peuple kosovar en faveur des valeurs des droits de l'homme et de l'état de droit, des valeurs qui sont chères aux États-Unis et à nos partenaires de l'Union européenne, ainsi qu'à bon nombre de ceux qui sont rassemblés autour de cette table.

Nous saluons les dirigeants du Kosovo d'avoir fait preuve de clairvoyance et d'avoir su mettre de côté la politique dans l'intérêt de l'avenir de leur pays. Toutefois, l'adoption de cette loi n'est qu'un premier pas. Le Gouvernement doit conclure rapidement les négociations sur un accord de siège avec l'Union européenne et les Pays-Bas pour que cette juridiction spéciale puisse être effectivement établie.

Même si le Kosovo a œuvré avec diligence à l'amélioration de ses structures judiciaires, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo dirigée par l'OTAN continuent de jouer un rôle indispensable dans le renforcement de la sécurité et des capacités garantes de l'état de droit dans le pays. Les institutions judiciaires kosovares ont toujours besoin d'aide pour traiter des affaires complexes liées au terrorisme, aux crimes de guerre, aux violations des droits de l'homme, aux sanctions et à la corruption.

À l'approche de la fin du mandat de la mission EULEX, prévue en 2016, il faudrait envisager la mise en place de mécanismes chargés de traiter des affaires pendantes et de continuer à appuyer les institutions judiciaires et les services chargés de faire respecter la

loi au Kosovo. Il importe plus que jamais de renforcer la coordination entre EULEX et la KFOR.

Comme je l'ai indiqué au début, nous nous sommes félicités des progrès accomplis en vue de la normalisation des relations grâce au dialogue facilité par l'Union européenne. Les parties sont sur le point de résoudre les questions en suspens, notamment les principes relatifs à la création d'une association des municipalités serbes, l'énergie, des télécommunications et la liberté de circulation sur le pont de Mitrovica. Nous exhortons les deux parties à trouver des compromis sur les questions en suspens figurant dans l'accord de Bruxelles de 2013 et à parvenir à un accord permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants du Kosovo, indépendamment de leur appartenance ethnique. Nous nous réjouissons à la perspective de l'issue positive du prochain cycle de dialogue, le 25 août. Il est vrai qu'il sera difficile de parvenir à des compromis sur ces questions, mais ces compromis sont indispensables pour faire avancer les aspirations du Kosovo et de la Serbie de poursuivre le processus d'intégration dans les institutions européennes et transatlantiques.

Nous rendons également hommage à la Serbie et au Kosovo pour leur engagement continu en faveur de la lutte contre le terrorisme et contre la menace que représentent les combattants terroristes étrangers. Les deux pays ont mis en place des mécanismes de prévention et d'intervention efficaces pour lutter contre l'extrémisme violent. Nous appuyons les efforts déployés par les dirigeants serbes et kosovars en vue de trouver des moyens de coopérer concrètement s'agissant des questions très importantes liées au maintien de l'ordre et à la lutte contre le terrorisme. Pour que les efforts déployés en matière de coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de la lutte contre l'extrémisme violent et du maintien de l'ordre soient efficaces, il est essentiel qu'ils portent sur l'ensemble des Balkans. C'est pour cette raison que nous sommes tout à fait favorables à l'adhésion du Kosovo à INTERPOL dans un proche avenir, afin de renforcer une coordination directe entre le Kosovo et la communauté internationale s'agissant du maintien de l'ordre.

À ce sujet, nous demandons de nouveau à tous les États Membres de l'ONU d'être conscients de l'importance que revêt l'adhésion du Kosovo à INTERPOL, car elle permettra de faciliter davantage la coopération policière en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. C'est dans notre intérêt à tous de faire droit à la demande d'adhésion

du Kosovo à la réunion de l'Assemblée générale d'INTERPOL qui se tiendra en novembre. Empêcher le Kosovo de participer à des cadres de coopération internationale sur des questions aussi importantes ne ferait que compromettre nos efforts collectifs.

Par ailleurs, nous appuyons pleinement la candidature du Kosovo pour devenir membre de l'UNESCO. L'adhésion du Kosovo à l'UNESCO renforcerait l'importance que la communauté internationale attache aux sites du patrimoine mondial situés au Kosovo et à la responsabilité de leur protection qui incombe aux autorités kosovares. Sur la base de la formule de Vienne, le Kosovo peut prétendre à devenir membre de l'UNESCO étant donné qu'il est membre de deux institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Nous estimons que cela est important et tous les États Membres devraient soutenir le Kosovo dans cet effort.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Ivica Dačić, et nous partageons ses opinions.

Nous remercions M. Farid Zarif de sa présentation du rapport (S/2015/579) du Secrétaire général et du travail consciencieux qu'il a réalisé en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pendant de nombreuses années. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses nouvelles et importantes fonctions au Libéria.

L'exposé de M. Zarif et les déclarations que nous avons entendues nous ont convaincus une fois de plus que la situation au Kosovo est loin d'être stable et doit continuer de faire l'objet d'une surveillance internationale. Les déclarations faites par M. Thaçi ne font que confirmer que de graves problèmes subsistent dans la province, pour ce qui est notamment d'un véritable esprit de réconciliation. En outre, la situation dans la région des Balkans occidentaux dans son ensemble demeure très instable. Nous avons vu comment des discours et des actes mal avisés peuvent facilement rouvrir les vieilles blessures causées par d'anciens conflits et comment les réalités contemporaines de la région montrent que l'on ne s'est pas attaqué aux causes profondes de ces conflits.

Les Balkans sont confrontés à un certain nombre de graves défis, y compris les antagonismes interethniques et interreligieux, la montée de l'extrémisme islamiste et la migration de masse. Au Kosovo, la situation est encore exacerbée par des problèmes socioéconomiques et la montée du chômage, dont le taux s'élève à 55 % parmi les jeunes. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il est essentiel de ne pas baisser la garde ou de faire fi des conséquences des conflits sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Beaucoup d'années se sont écoulées, mais les séquelles de cette tragédie européenne se font toujours sentir, tout d'abord en ce qui concerne les centaines de milliers de déplacés qui n'ont toujours pas pu regagner leurs foyers. On ne peut pas fermer les yeux sur ce problème.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par la recrudescence des activités des organisations militantes, telles que l'Armée de libération du Kosovo, et des groupes armés qui avaient été démilitarisés conformément aux décisions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité. L'incident qui s'est produit à Kumanovo en mai a mis en lumière les graves lacunes qui existent pour ce qui est du contrôle des mouvements transfrontaliers des groupes criminels kosovars vers les pays voisins. Il s'agit d'un échec, y compris de la part de la Force de paix au Kosovo.

Troisièmement, et cette opinion a été clairement exprimée à la présente séance dans les déclarations faites par nos partenaires, nous devons poursuivre nos efforts pour traduire en justice les auteurs de crimes graves. Nous devons le faire de manière objective et sans appliquer la politique de deux poids deux mesures.

Après de longues tergiversations par Pristina, une décision a été finalement adoptée, qui devrait ouvrir la voie à la création d'une juridiction spéciale chargée d'enquêter sur les crimes perpétrés par des membres de l'Armée de libération du Kosovo, et notamment le trafic d'organes humains qui a été exposé dans le rapport Marty. Je le répète, cette décision a été prise suite aux fortes pressions exercées par la communauté internationale et n'est intervenue qu'à l'issue d'une partie de bras de fer avec les dirigeants kosovars qui a duré des mois. Cela en dit long sur le prétendu État kosovar. Bien évidemment, nul ne peut être sûr qu'un mécanisme créé de cette façon sera suffisamment efficace et à l'abri des tentatives de sabotage notamment. De plus, nous sommes préoccupés par le fait que la promulgation de cette loi relative à la création d'une juridiction spécialisée a été retardée et

que l'opposition radicale la remet en question. Nous allons donc suivre attentivement ce dossier.

Quoi qu'il en soit, les auteurs de crimes doivent rendre des comptes, peu importe la fonction qu'ils occupent aujourd'hui. Nous espérons que cette question continuera de faire l'objet de toute l'attention de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et de la communauté internationale, lorsque M. Zahir Tanin en prendra les rênes. Nous espérons en outre qu'on utilisera toutes les preuves matérielles détenues par les structures serbes, notamment le Bureau du Procureur spécial serbe chargé des crimes de guerre, concernant les affaires en question. Il s'agit d'une question très sérieuse.

Pour ce qui est du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, nous sommes très préoccupés par le fait qu'une question essentielle n'est toujours pas résolue, celle de la création d'une communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo, conformément aux accords conclus entre les parties en 2013, lesquels prévoient que cette communauté disposera de vrais pouvoirs afin de garantir la survie de la minorité serbe. La situation des Serbes du Kosovo demeure extrêmement préoccupante. Les violations de leurs droits se poursuivent, de même que les incidents à caractère ethnique et les cas de profanation des lieux saints de l'Église orthodoxe serbe. Le Kosovo est gangrené par la corruption. Les décisions prises par les instances judiciaires du Kosovo ont de plus en plus un caractère politique.

J'en veux pour preuve la situation concernant le différend foncier qui oppose des entreprises albanaises du Kosovo, appuyées par les autorités municipales, et le monastère de Visoki Dečani. Dans cette affaire, un jugement en défaveur du monastère vient d'être rendu. Je tiens à signaler que la MINUK et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont toutes deux dénoncé le caractère irrégulier de cette décision fort contestable. Le verdict doit être revu sans tarder, car il est totalement politisé.

Nous insistons sur le fait que garantir la sécurité et la protection des monastères et églises orthodoxes serbes est et demeure une obligation fondamentale, un devoir, une responsabilité des autorités de Pristina. Ce qui se passe au sujet du monastère de Visoki Dečani, de l'église Saint-Pierre et d'autres églises est tout à fait inacceptable. Nous demandons que l'ordre soit rétabli. Il faut régler le problème, notamment avec l'aide de la présence internationale. Cette question doit bénéficier

de toute l'attention nécessaire et j'espère que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général y veillera.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que Pristina continue de prendre des mesures pour transformer les forces de sécurité du Kosovo en une armée à part entière. Il ne fait aucun doute que dans ce cas-ci, nous avons très clairement affaire à une violation flagrante de la résolution 1244 (1999), qui ne prévoit en aucune manière la présence sur le territoire de formations armées autres que les forces internationales chargées de la sécurité et un nombre convenu de personnels militaires serbes. Pour tous les autres groupes armés, y compris albanais du Kosovo, la résolution impose clairement une exigence de démilitarisation.

Par ailleurs, il faut continuer de lutter contre le phénomène des Kosovars qui partent faire la guerre au Moyen-Orient, notamment aux côtés de l'État islamique, comme cela a été souligné dans les interventions de la plupart de mes collègues. Nous devons lutter contre la présence de Kosovars dans les rangs de l'État islamique et d'autres organisations radicales, car, comme les autorités kosovares le reconnaissent elles-mêmes, pour ce qui est du nombre de combattants dans ces points chauds, le Kosovo arrive en tête des pays européens en termes de pourcentage par rapport à la population. Or les autorités kosovares ont clairement admis qu'elles ne sont pas capables de lutter efficacement contre ce phénomène et qu'elles manquent de l'expertise nécessaire. C'est pourquoi ce problème doit rester à l'ordre du jour de la MINUK et d'autres organisations internationales dont l'activité dans le territoire doit se poursuivre.

Pour conclure, je voudrais renouveler notre appui aux activités de la MINUK, qui demeure une présence internationale essentielle dans la province du Kosovo. M. Farid Zarif a tout fait pour que la Mission s'acquitte au mieux de son mandat. La Mission doit disposer de toutes les ressources nécessaires, humaines, financières, etc., et conserver son statut neutre. Elle doit fonctionner en toute bonne foi et pouvoir prendre des initiatives pour mettre en œuvre son mandat, conformément à la résolution 1244 (1999). Nous sommes convaincus que sur cette base et s'il respecte ses attributions, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, remplira ses fonctions avec succès. Nous lui souhaitons toute la réussite possible et nous demandons aux Albanais du Kosovo de coopérer pleinement avec lui.

La position de la Russie concernant la question du Kosovo demeure inchangée. La résolution 1244 (1999)

reste pleinement en vigueur en tant qu'instrument international juridiquement contraignant pour le règlement de la question du Kosovo. Cette résolution, pas plus que les autres résolutions du Conseil, ne peut être modifiée par qui que ce soit. Personne n'est en droit d'ignorer cette résolution et les autres décisions du Conseil de sécurité. Ces textes doivent être respectés par tous.

Nous appuyons la périodicité actuelle des rapports du Secrétaire général sur le Kosovo, parce que la rallonger ne résoudra pas les problèmes. Au contraire, ceux-ci ne feront que s'accumuler et comme on a pu le voir aujourd'hui durant la séance, ces problèmes restent d'actualité. Il importe que le Conseil de sécurité demeure saisi de la question de manière régulière et suive de très près ce qui se passe dans ce territoire.

M^{me} Darlow (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé de ce matin et des efforts qu'il a déployés tout au long des quatre années qu'il a passées à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Tous mes vœux l'accompagnent dans son nouveau rôle, et nous attendons avec intérêt de travailler avec son successeur. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à la présente séance au Vice-Premier Ministre Dačić et à M. Thaçi.

La dernière fois que le Conseil a examiné cette question (voir S/PV.7448), à l'instar d'autres intervenants, nous avons demandé instamment à l'Assemblée du Kosovo de prendre les dernières mesures requises pour la mise en place d'une juridiction spécialisée chargée de connaître des faits déferés par l'Équipe spéciale d'investigation de l'Union européenne. Nous sommes donc satisfaits d'apprendre qu'à l'issue d'un vote, l'Assemblée a récemment approuvé l'amendement constitutionnel relatif à la création de cette juridiction spéciale. Nous nous félicitons vivement de cette décision qui, nous en sommes conscients, n'a pas été facile. Elle atteste d'un grand attachement à la justice et au principe de responsabilité, mais également, en définitive, à la réconciliation sur le long terme.

La décision de l'Assemblée du Kosovo représente un important pas en avant s'agissant de faire la lumière sur les graves allégations qui ont été formulées, mais, bien entendu, ce n'est qu'un premier pas. Il reste bien davantage à faire avant que la juridiction spéciale et le bureau du procureur y associé soient mis en place et fonctionnent. Il ne sera pas simple d'atteindre cet

étape. Nous exhortons par conséquent toutes les parties concernées à poursuivre sur la lancée de la décision prise à l'Assemblée du Kosovo pour faire avancer promptement le processus.

S'agissant de la situation politique, nous nous félicitons des échanges de haut niveau qui continuent entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Nous engageons les deux parties à aborder ce dialogue de façon constructive. Plus il y aura de progrès vers la normalisation des relations, plus les dirigeants devront faire preuve de souplesse pour traiter les questions centrales. Il convient d'accorder une attention toute particulière aux questions non résolues dans le nord du Kosovo. Une coopération pragmatique, telle que celle dont ont fait montre les maires de Mitrovica-Sud et Mitrovica-Nord, contribue utilement au processus. Au-delà de cela, nous engageons les deux parties à progresser sur les autres questions recensées dans le rapport du Secrétaire général (S/2015/579), y compris la protection des sites culturels et religieux, la question des personnes déplacées et la question des personnes disparues.

En ce qui concerne, enfin, la fréquence à laquelle le Conseil examine ce point de l'ordre du jour, la Nouvelle-Zélande fait écho à ce qu'ont dit certains autres intervenants ce matin et réitère les observations qu'elle a faites à l'occasion du dernier débat en date du Conseil sur le Kosovo, concernant l'organisation des travaux du Conseil. Nous ne sommes pas convaincus que la pratique actuelle du Conseil concernant la MINUK soit calibrée de façon optimale. S'il importe que le Conseil écoute ceux qui sont touchés par ses décisions, nous estimons qu'il doit y avoir davantage de souplesse dans la façon dont le Conseil suit la situation au Kosovo, de façon à ce qu'il puisse s'adapter de façon plus appropriée à la situation sur le terrain.

M. Casimiro (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/579). Nous saluons la participation à la séance d'information d'aujourd'hui de M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, que nous remercions de sa déclaration. Nous saluons également la présence de M. Hashim Thaçi.

L'Angola réaffirme sa position selon laquelle la résolution 1244 (1999) reste le cadre juridique applicable dans les efforts visant à trouver par le dialogue et la

négociation une solution au Kosovo, fondée sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil. Nous appuyons, par conséquent, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprenons les préoccupations légitimes de ce pays à l'égard de la question du Kosovo.

Nous soulignons le rôle fondamental que jouent la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la région du Kosovo en œuvrant à la sécurité, à la stabilité et au respect des droits de l'homme; sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, ainsi que ses échanges avec Pristina et Belgrade. Nous continuons de prendre acte du fait que les conditions globales de sécurité au Kosovo demeurent calmes et stables.

Concernant le contexte politique général, nous nous félicitons des échanges de haut niveau qui se poursuivent entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, et en particulier des réunions tenues à Bruxelles les 23 et 29 juin sous les auspices de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le traitement des questions non réglées liées à l'application des mesures prévues, y compris la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, est l'un des principaux points de divergence s'agissant du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations en date du 19 avril 2013. Nous espérons qu'un accord politique définitif pourra être conclu sous peu.

Nous nous félicitons de ce que les représentants des Serbes du Kosovo membres de l'Initiative civique serbe aient recommencé à prendre part au Gouvernement et à l'Assemblée kosovars après une absence de deux mois, ce qui permet à la coalition au Gouvernement d'œuvrer à son vaste programme législatif. Nous regrettons que l'Assemblée du Kosovo n'ait pas pu adopter un amendement à la constitution portant sur la formation d'une juridiction spéciale chargée de juger les crimes de guerre commis durant la guerre du Kosovo.

S'agissant des droits de l'homme, nous nous félicitons de l'organisation, les 21 et 22 avril, d'une conférence consacrée à l'application d'un cadre juridique relatif à la protection des droits des femmes et à l'égalité entre les sexes, qui s'est tenue à Pristina. Nous accueillons également avec satisfaction l'adoption le 28 mai par l'Assemblée du Kosovo, avec le concours

de l'OSCE, de la série de lois relatives aux droits de l'homme, comprenant de nouvelles lois sur l'égalité entre les sexes, la lutte contre la discrimination et l'institution de la fonction de médiateur, ainsi que des amendements aux lois relatives à la composition et au fonctionnement du pouvoir judiciaire et à la stratégie kosovare sur les droits de propriété.

Nous sommes profondément préoccupés par la radicalisation des jeunes, l'extrémisme violent et d'autres problèmes transnationaux qui touchent la région du Kosovo. Nous appelons les autorités à adopter et mettre en œuvre des mesures et programmes énergiques afin de lutter contre ces phénomènes néfastes et dangereux.

Enfin, nous félicitons la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo du rôle actif qu'elle continue de jouer dans la facilitation du dialogue entre les communautés et les responsables et avec les organisations internationales, et en particulier celles qui œuvrent aux efforts visant à prévenir et réduire les tensions et à promouvoir la coopération entre les autorités locales. Nous apprécions à sa juste valeur le travail réalisé par la MINUK sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, en vue d'œuvrer à la sécurité, à la stabilité, à la primauté du droit et au respect des droits de l'homme, conformément au mandat de la Mission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Premièrement, je voudrais saluer la présence de M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie. Je le remercie d'avoir fait part de ses points de vue au Conseil. Je remercie également M. Hashim Thaçi de sa déclaration.

Je tiens à remercier en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé pénétrant sur les faits récents au Kosovo. Nous lui sommes grandement redevables du dévouement et de l'esprit de persévérance dont il a fait preuve dans l'exercice de sa mission. En lui souhaitant bonne chance à son nouveau poste, nous souhaitons également une chaleureuse bienvenue à notre collègue M. Tanin, son digne successeur au Kosovo.

Nous pensons que lorsque Belgrade et Pristina ont entériné le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, le 19 avril 2013, ils avaient ouvert la voie à une amélioration visible et viable des relations entre la Serbie et le Kosovo. Aujourd'hui,

nous trouvons encourageante la poursuite du dialogue technique de haut niveau entre les parties en vue du règlement des questions en suspens liées à l'accord.

Il y a, toutefois, un risque de régression par rapport aux acquis obtenus jusqu'à présent dans les relations pacifiques entre les communautés si les parties sont incapables de parvenir à un consensus pour l'application des dispositions de l'accord en souffrance. Le conflit d'interprétation entre les deux parties sur la question de la formation de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe constitue un obstacle à la pleine mise en œuvre de l'accord. C'est la raison pour laquelle nous soulignons qu'il est nécessaire non seulement que les parties fassent preuve de souplesse mais aussi qu'elles demeurent fermes dans leur engagement à l'égard de ce processus.

Il est significatif que les discussions techniques entre les parties tenues dans le cadre de l'accord douanier continuent d'avancer, avec l'appui de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Ce dialogue a permis de parvenir à la conclusion d'un accord en vue de l'ouverture de deux nouveaux points de passage temporaires de la frontière d'ici à 2016. Grâce à ce mécanisme, des marchandises qui, jusqu'à présent étaient contrôlées, dont des médicaments fort nécessaires, pourront traverser les frontières sans aucune obstruction, ce qui ouvrira les perspectives commerciales et aidera les personnes malades.

Le lien entre justice et réconciliation au Kosovo est un autre aspect important des relations entre la Serbie et le Kosovo. Qu'il me soit permis d'insister sur le lien entre justice et réconciliation : c'est un lien inextricable. Pour que le succès de la réconciliation soit complet, il est impératif que les familles des victimes du conflit au Kosovo-Metohija obtiennent justice. C'est pourquoi, à notre avis, la création d'une juridiction spécialisée chargée de juger les crimes de guerre est une mesure importante et significative. Nous espérons que les conclusions de l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX sur les traitements inhumains et le trafic d'organes aboutiront à des poursuites contre leurs auteurs.

Une véritable réconciliation est essentielle pour renforcer la cohésion et poser les bases de la paix et du progrès. Les projets d'établissement de la confiance lancés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont été dûment élaborés à cette fin. Ils facilitent le dialogue non seulement entre les diverses confessions, mais aussi entre les cultures, et produisent déjà des résultats tangibles. Il ne doit y avoir

aucun doute quant au rôle central de la MINUK dans la promotion de la sécurité et de la stabilité au Kosovo. La MINUK reste tout à la fois le pont et le bâtisseur de ponts. Nous encourageons la Mission et le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, à s'attacher sans relâche à achever leur mandat au Kosovo.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Serbie a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Dačić (Serbie) (parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation) : Qu'il me soit permis brièvement de réagir à plusieurs déclarations faites aujourd'hui. Premièrement, je suis très surpris que certains des participants aient dit que nous avons prononcé un discours nationaliste. J'ai tout simplement soulevé la question du patrimoine culturel serbe, de sa protection et de la dévastation de nos monuments, des monuments datant des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Cela n'a rien à voir avec des discours nationalistes. Que pensent donc les membres du Conseil? Devrions-nous applaudir ces actes de violence?

Je suis certain que nous avons le droit de nous défendre. À tout ce que j'ai dit et démontré, M. Thaçi a répondu par le mot « génocide ». Non, il a d'abord parlé de fascisme, de racisme, de génocide, de viol et de rhétorique nationaliste. Ce sont les mots qu'il a utilisés. Premièrement, je rappelle aux représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France qu'au cours des deux Guerres Mondiales, la Serbie et la Yougoslavie leur étaient alliées et se sont battues à leur côté contre le fascisme. Nous ne pourrons jamais être dans le camp des fascistes. Nous nous sommes battus contre l'Albanie durant ces deux guerres. Comme les membres du Conseil le savent, s'agissant de l'Albanie, après la Seconde Guerre mondiale, la Yougoslavie défendait l'amitié entre Enver Hoxha et Tito. Ces allégations de génocide, de racisme et de fascisme sont absurdes. M. Thaçi parle de milliers de viols. Je ne suis pas opposé à ce que les tribunaux jugent et condamnent toute personne accusée d'avoir commis un crime. Mais parler de milliers de viols – cela a été mentionné, notamment le viol de jeunes hommes - M. Thaçi ne peut pas utiliser deux poids deux mesures contre nous.

J'attends des grandes puissances qu'elles corroborent tout ce que nous avons fait au cours des siècles passés, et ne gardent pas le silence face aux accusations lancées contre nous, selon lesquelles nous

sommes des fascistes, que nous tenons des discours racistes et que nous nous adonnons au viol.

Comme les membres du Conseil le savent, l'UNESCO a déclaré que quatre sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont en danger. D'où vient le danger? Pas de nous! C'est pourquoi nous nous opposons à la candidature du Kosovo à l'UNESCO.

Huit des 15 pays ici présents ont reconnu l'indépendance du Kosovo, mais je souhaiterais que les membres fassent preuve de circonspection et s'abstiennent d'appeler d'autres pays à reconnaître l'indépendance du Kosovo. J'ai écouté la déclaration de la Jordanie, et je rappelle que la Jordanie n'a pas de relations diplomatiques avec Israël à cause de la Palestine. J'espère que son intégrité territoriale ne sera jamais remise en question et que ce pays n'aura pas à attendre que le reste du monde prenne une décision concernant son intégrité territoriale. J'espère que la Jordanie ne connaîtra pas une telle expérience. Nous ne pouvons pas applaudir ce genre de décisions et des décisions similaires.

Nous souhaitons avoir d'excellentes relations avec les États-Unis. Nous pensons qu'elles sont d'une importance cruciale pour notre avenir, mais il y a une question que je voudrais soulever. Les États-Unis appellent tous les États Membres à appuyer la candidature du Kosovo à l'UNESCO. Puis-je demander aux États-Unis où étaient leurs principes il y a quelques années lorsqu'ils ont demandé aux États Membres de ne pas participer au vote sur la Palestine? Je me souviens que le Président Obama avait dit que tous les pays devaient attendre qu'Israël et la Palestine parviennent à un accord avant de reconnaître la Palestine. Et aujourd'hui, les États-Unis demandent la reconnaissance du Kosovo et son admission à l'UNESCO, mais le même principe n'a pas été appliqué dans le cas de la Palestine.

Les membres du Conseil savent que lors de la dernière réunion que nous avons tenue à Bruxelles, nous n'avons pas pu conclure un accord car la partie albanaise ne voulait pas accepter tous les accords qui nous avaient été présentés. La délégation albanaise, dont M. Thaçi faisait partie, a opposé son refus. M. Thaçi parle de propagande et de toutes les photos que j'ai ici avec moi des sites qui ont été dévastés. Que dit-il face à ces photos? Reflètent-elles la réalité? Qui est cette personne qui a détruit la croix de cette église orthodoxe? Cet homme a-t-il été arrêté? N'est-il pas vrai que ces sites du patrimoine mondial protégés par l'UNESCO

sont couverts des graffiti suivants : « EIL » , « Il n'y a d'autre dieu qu'Allah » et « l'ère du califat est proche »?

Je voudrais juste avoir une réponse à ces questions. Je souhaite véritablement entretenir de bonnes relations avec Pristina, et M. Thaçi et moi-même avons pris un bon départ avec la meilleure des volontés. Mais je dois malheureusement dire que le deux poids, deux mesures pratiqué concernant Israël et la Palestine est le même principe pratiqué s'agissant du Kosovo-Metohija. Je suis ici en tant que représentant de la République de Serbie, et ma tâche est d'en défendre les intérêts ainsi que ceux du peuple serbe. Puisque nous parlons de propagande, je tiens à faire remarquer que le Kosovo-Metohija semble déjà être devenu Membre de l'ONU. Il faut noter que l'intervention de M. Thaçi est présentée comme celle de M. Thaçi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo. Avons-nous donc reconnu le Kosovo-Metohija à la présente séance du Conseil de sécurité comme un État Membre de l'ONU? Nous sommes témoins de tout cela depuis des années, et nous le tolérons parce que nous ne voulons pas aggraver les problèmes, mais pourquoi nous accuse-t-on d'être fascistes ou racistes alors même que nous parlons de réconciliation? Comment peut-on condamner nos propos alors même que nous ne faisons que discuter et exprimer notre préoccupation au sujet de notre patrimoine culturel? En quoi mes interventions posent-elle problème?

Je tiens à clarifier cette question. J'essaie sincèrement de trouver une solution durable à la question du Kosovo, car dans le statu quo actuel, alors que l'on dit que la Serbie agit de manière constructive, dans notre dos l'on se prépare à reconnaître la proclamation unilatérale de l'État du Kosovo. Quelle est la différence entre cet acte unilatéral de la part de Pristina et la situation d'Israël et de la Palestine? Je demande à chaque pays ce qu'il ferait s'il était confronté à cette même situation sur son territoire. Voilà pourquoi il importe de respecter certains principes, or, en ce qui nous concerne, tous les principes ont été enfreints et violés de manière flagrante. Mais la politique du deux poids deux mesures est quelque chose que nous n'accepterons jamais. Je citerai comme exemple à cet égard deux affirmations faites aujourd'hui par Hashim Thaçi; la première selon laquelle notre patrimoine culturel au Kosovo-Metohija n'a jamais été aussi bien protégé qu'aujourd'hui – alors même que j'ai présenté au Conseil des photos montrant ce qu'il reste des sites et monuments culturels serbes –, et la seconde selon laquelle les Albanais ont toujours constitué la population majoritaire au Kosovo.

Je tiens à souligner que nous souhaitons continuer de coopérer comme il se doit et poursuivre le dialogue à Bruxelles. Nous sommes un très petit pays, et nous n'avons aucune influence sur les travaux du Conseil de sécurité. Puisque l'on a affirmé que la résolution 1244 (1999) était toujours en vigueur, et que néanmoins certains pays ont été instamment priés de ne pas s'y conformer ou de ne pas la respecter, j'estime que nous devrions organiser une séance pour savoir si elle est toujours en vigueur et pourquoi on pratique deux poids, deux mesures à cet égard. Au lieu de réagir à ces photographies par une réponse concrète, certains ont parlé de fascisme, de racisme, etc. Je me trouve dans l'obligation de demander pourquoi je suis ici et pourquoi le Conseil veut dialoguer avec nous. Pourquoi les grandes puissances affirment-elles que la Serbie est un pays leader de la région et l'un de ses facteurs de stabilisation? Je ne veux pas entendre les autres pays insulter mon pays, car cela ne contribue aucunement à la réconciliation. Le 27 août, l'Autriche organisera une réunion à Vienne, et a même proposé un match de football entre les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et les États membres de l'Union. Il nous faut montrer des exemples concrets tels que la préservation du patrimoine culturel afin de prouver notre volonté à coopérer.

Je n'ai rien contre le fait que les autres communautés ethniques et religieuses évoquent la situation à Belgrade ou dans d'autres villes et villages de Serbie. Nous ne voulons pas être taxés de fascistes ou de racistes. Vingt années se sont écoulées depuis la fin de la guerre et du conflit armé. La situation avait beaucoup évolué 20 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale; or, 20 ans après la fin de notre conflit, nous sommes toujours en proie aux mêmes problèmes et aux mêmes différends. Je voulais simplement expliquer ma réaction face à tout cela, et je n'y reviendrai pas.

La Présidente (*parle en anglais*) : M. Hashim Thaçi a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Thaçi (*parle en albanais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je regrette que cette instance soit galvaudée à des fins de propagande politique et pour évoquer des questions liées à la vie politique quotidienne de la Serbie. Le Kosovo est un nouveau pays multiethnique et un État dont les citoyens sont égaux devant la loi. Je suis vraiment désolé de faire perdre du temps au Conseil.

Nous pourrions en parler et en débattre pendant des heures, mais les faits sont clairs et immuables. Dans

ma déclaration liminaire, j'ai dit qu'aucun document, même au sein de cette institution, n'était en mesure de contenir tous les crimes et le génocide auxquels s'est adonnée la Serbie au Kosovo. La guerre est finie. Le Kosovo est un pays indépendant et souverain, reconnu à ce jour par 111 États. Il est membre des principaux mécanismes et organisations internationaux. Il est en train de consolider son statut international et entretient d'excellentes relations avec tous les pays de la région. Dans les prochains jours, nous signerons un accord de démarcation de la frontière avec le Monténégro. Nous avons noué de très bonnes relations de voisinage en vue de garantir la paix et la stabilité dans la région. Nous avons en outre commencé à normaliser nos relations avec la Serbie sur un pied d'égalité. En dépit de toutes les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des

accords, le dialogue a été positif. Je ne souhaite pas parler ici du passé, mais je voudrais simplement dire que le Kosovo est maintenant clairement engagé sur la voie du progrès et de l'intégration euro-atlantique, notamment celle de l'adhésion à l'OTAN, à l'Union européenne et à l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer notre gratitude à M. Farid Zarif, qui a présenté aujourd'hui son dernier exposé au Conseil en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous lui sommes reconnaissants de la façon dont il a dirigé la MINUK et nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission.

La séance est levée à 13 h 10.